

Les Amis des Monastères

N° 163 - JUILLET 2010 - TRIMESTRIEL - 5 €



IV^{ème} centenaire de la Visitation

La Fondation des Monastères

reconnue d'utilité publique (J.O. du 25 août 1974)



SON BUT

- Subvenir aux besoins des communautés religieuses, contemplatives notamment, en leur apportant un concours financier et des conseils d'ordre administratif, juridique, fiscal.
- Contribuer à la conservation du patrimoine religieux, culturel, artistique des monastères.

SES MOYENS D'ACTION

- Recueillir pour les communautés tous dons, en argent ou en nature, conformément à la législation fiscale sur les réductions d'impôts et les déductions de charges.
- Recueillir donations et legs, en franchise des droits de succession (art. 795-4 du code général des impôts).

SA REVUE

Publication trimestrielle présentant :

- un éditorial de spiritualité ;
- des études sur les ordres et les communautés monastiques ;
- des chroniques fiscales et juridiques ;
- des annonces, recensions, échos.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

« Fondation des Monastères »

83/85, rue Dutot

75015 Paris

Tél. 01 45 31 02 02

Fax 01 45 31 02 10

E-mail : fdm@fondationdesmonasteres.org

www.fondationdesmonasteres.org

CCP 3 041 212 F LA SOURCE

Les Amis des Monastères

Revue trimestrielle

La Visitation
Francesco Da Rimini
XV^{ème} siècle

© Photo RMN
" Monsieur Daniel Arnaudet "

Les Amis des Monastères

ISSN : 1250-5188

Dépôt légal :

N° 10—303 - juillet 2010

Commission paritaire :

N° 1012 G 82214

du 06 Décembre 2007

Directeur de la publication :

Mère Marie-Chantal Geoffroy

Rédacteur en Chef :

Pierre Avignon

Rédaction :

Tél. : 01 45 31 02 02

Fax : 01 45 31 02 10

Impression :

Atelier Claire Joie

Monastère des Clarisses

38340 Voreppe

Tél. Mon. : 04 76 50 26 03

Numéris : 04 76 50 87 52

Fax : 04 76 50 17 17

E-mail : clairejoie.voreppe@wanadoo.fr

SOMMAIRE

N° 163 – Juillet 2010

IV^{ème} centenaire de la Visitation

Editorial

par Mère Marie-Chantal Geoffroy 4

La Visitation vue de l'intérieur

par une Visitandine 6

La Visitation, vie quotidienne

par Sœur Claire-Elisabeth, Visitation de Tarascon 12

L'ordre de la Visitation dans le monde

par Sœur Marie-Christophe, Visitation de Voiron 18

Vers la profession solennelle

par Sœur Claire-Marie, Visitation de Voiron 22

Chronique juridique

I) Présentation de l'ouvrage du Père Achille Mestre :

Introduction au droit canonique sources du droit,

organisation de l'Eglise

par Père Hugues Leroy 24

II) Libéralités aux associations culturelles

et aux associations d'assistance, de bienfaisance,

de recherche scientifique ou médicale : un nouveau décret ... 25

Vie de la Fondation

Extraits du procès-verbal du Conseil d'administration du 6 mai 2010 ... 30

Notes de lecture 49

Annonces 55

Abonnez-vous 56

EDITORIAL

- « Ne demandez rien, ne refusez rien »
- « Tout par amour, rien par force »
- « Il faut plus aimer l'obéissance que craindre la désobéissance »
- « Les pieds bien chaussés et le cœur bien déchaussé »

Saint François de Sales

Voilà quatre cents ans que les Visitandines avancent ainsi joyeusement sur le chemin tracé par leurs *Saints Fondateurs*, François de Sales et Jeanne de Chantal.

C'est le 6 juin 1610 que l'ordre a été fondé à Annecy par l'Evêque de Genève. Quatre cents ans après, des Visitandines du monde entier sont venues dans la capitale savoyarde pour fêter cet anniversaire.

Temps de rencontres fraternelles dans la ferveur et la joie partagée ; temps d'émerveillement où le *Magnificat* jaillit des cœurs et peut être chanté en de multiples langues.

Joie de se retrouver en sœurs de cultures différentes mais vivant d'une même spiritualité au cœur de l'Eglise universelle.

Joie de partager le charisme salésien avec d'autres Instituts religieux, des prêtres diocésains, des évêques et de nombreux laïcs.

L'optimisme salésien nous engage enfin sur la route ouverte du V^{ème} centenaire... que d'autres fêteront en 2110 !

De belles années pour rayonner encore l'humilité envers Dieu et la douceur envers le prochain.

*Mère Marie-Chantal GEOFFROY
Supérieure de la Visitation de Voiron
Présidente Fédérale de la Visitation France-Sud
Présidente de la Fondation des Monastères*



Jeanne de Chantal, Fremyot, 1607
Crédit photo Denis Vinçon, Musée Dauphinois

LA VISITATION VUE DE L'INTERIEUR



François de Sales, XVII^e siècle
Visitation d'Annecy, photo Père Viguera

François de Sales, « *notre Bienheureux Père* » comme nous aimons l'appeler dans nos communautés, a laissé à l'Eglise une doctrine claire, sûre, puisée dans sa vie d'union à Dieu et son expérience de pasteur. Le Christ Jésus est au centre de sa vie et donc de sa spiritualité : l'homme créé à l'image et ressemblance de Dieu. Tout est fait pour l'homme et l'homme est fait pour Dieu, aussi tout homme est aimé, aimable et capable d'amour. Le Verbe fait

chair, le Fils de Dieu, l'Homme par excellence se fait mendiant de notre amour, proposant à chacun une vie d'amitié qui prend en compte toutes les réalités de son existence pour nous rendre participants de sa vie.

L'Incarnation et la Rédemption sont les fondements de la spiritualité salésienne

L'Evêque a été conduit par la Providence à fonder une nouvelle forme de vie consacrée : l'Ordre de la Visitation. Bien sûr, les caractéristiques de ce que sera la spiritualité salésienne déteignent sur la petite fraternité, mais peu à peu des aspects très précis se dessinent.

L'ABSOLU DE L'AMOUR

La Visitation est une création vivante qui grandit, prend forme, évolue. Pourtant si l'intuition du fondateur s'affine au cours des premiers mois, dès le début il vise à l'essentiel : l'Absolu de l'Amour – amour donné, offert, reçu – qui va jusqu'à accepter d'être refusé, bafoué, amour de Dieu et amour du prochain indissolublement,

amour de Dieu par-dessus tout mais aussi en toutes choses simples, humaines. C'est là le but, la perfection à laquelle nous sommes conviées, non une perfection légaliste ou morale, mais un désir d'aller vers l'absolu de l'amour, car François lui-même est amoureux de Dieu, de Jésus Christ. Alors il ne veut pour ses filles d'autre lien que le lien de « *dilection* » choisi, tendu vers la perfection de la charité. François leur propose ici le moyen par excellence pour suivre le Maître dans une réponse effective et affective : l'union à Dieu par la vie de prière et les sacrements vont permettre à l'amour de se déployer en elles et entre elles.

A qui lui demandait de rendre compte au sujet de cette congrégation nouvelle François répond :

« *C'est pour donner à Dieu des filles d'oraison...* ». La prière, le cœur à cœur, la contemplation sont le fondement de toute vie d'intimité avec le Christ, on aime rester près de l'Aimé, vivre pour l'Aimé.

Il donne à ses filles un mystère évangélique qui était alors peu célébré : celui de la Visitation.

François y trouve tous les éléments qu'il voulait inclure dans l'esprit de l'Ordre : la charité au départ et à l'arrivée, l'amour est

le principe, le mouvement, la fin. Mais il nous invite aussi à la simplicité, l'humilité, la douceur, la vie cachée, le dépouillement de la volonté propre, la joie, l'émerveillement.

Quelles sont les conditions pour tendre vers un tel absolu et quels sont les moyens proposés par François de Sales ?

Les conditions

François affirme que cette forme de vie évangélique peut se passer des moyens habituels, mais il faut « *que la ferveur de la charité et la force d'une très intime résolution y tiennent lieu de lois, de vœux, de juridiction* ». C'est pour cela que François donne accès à son Institut aux filles qui ne peuvent entrer dans les grands Ordres déjà existants à cause d'une santé fragile, et aux veuves qui y seront admises, même si elles ont des enfants, à condition qu'ils soient élevés et autonomes « *pourvu, dit-il, qu'elles aient l'esprit et le cœur en bon état.* »

Mais le fondateur donne un critère de discernement très clair, et c'est la seule condition qu'il demande : que la prétendante ait résolu de « *..., de vivre humblement, doucement et avec une parfaite obéissance* ».

François a fondé sa Visitation sur le Mont du Calvaire – pas pour méditer la passion du Christ « *de loin* », mais pour que la visitandine choisisse de vivre cet amour passionné qui engage tout l'être, la vie au quotidien à travers ce qu'il appelle « *le trépas de la volonté* » : c'est dire et redire : « *Père, comme tu veux* ». C'est là que se joue le véritable combat spirituel. La volonté propre doit sans cesse désarmer pour laisser place à l'Amour de Jésus. Saint Paul ne disait-il pas aux Corinthiens: « *Quand je livrerais mon corps aux flammes, si je donnais tous mes biens aux pauvres, si j'avais tous les dons...mais pas d'illusion : s'il me manque l'amour, répète-t-il à chaque fois, cela ne me sert de rien*. François nous laisse cet hymne comme charte pour la Congrégation - miroir dans lequel chacune peut et doit se regarder !

« *Il faut une grande force d'âme pour se laisser dépouiller jour après jour. L'exercice d'abandon continu de soi-même entre les mains de Dieu comprend d'une façon excellente toute la perfection* ».

Les moyens

Pour tendre vers l'amour et laisser vivre le Christ en elles et

entre elles, les visitandines ont **deux fondements** sur lesquels tout l'édifice repose : **l'humilité, la douceur** comme deux petites sœurs jumelles qui invitent à la configuration avec le Bien-Aimé. D'ailleurs c'est Lui qui demande : « *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur* » avec une promesse : « *Vous trouverez le repos* ».

Alors, allons à son école à la suite de Marie, de François de Sales et des Saints. A y regarder de plus près et à le vivre surtout, nous devons bien reconnaître que ce ne sont pas là des « *petites vertus* » pour femmes fragiles ! Ce n'est rien d'autre « *qu'une mort de la nature et du vieil homme pour établir solidement le règne de la grâce. Et voilà une perfection d'amour à quoi nous devons tendre*, dit Jeanne de Chantal. *L'humilité du cœur, c'est la meilleure médecine pour toutes sortes de maladies* mais Jeanne de Chantal nous prévient : « *cette vertu veut des œuvres et non des paroles* » ! Elle est don de Dieu ; il nous faut sans cesse la demander en contemplant le Maître et sa Mère.

La douceur à l'endroit du prochain est comme le garant de l'humilité en vie communautaire : il est aisé de le vérifier

pour soi-même car « *le prochain est l'arbre de vie auquel il est défendu de toucher* » dit François de Sales.

Force est de constater que bien souvent le cœur est aigret.

La simplicité et la confiance vont aussi de pair et aident leurs deux jumelles l'humilité et la douceur à grandir en harmonie.

La simplicité ? Quelle merveille ! Une petite vertu sans prétention, toute ronde, toute claire, toute discrète. Elle est très mal à l'aise avec les grandes analyses, les raisonnements étroits, les réflexions inutiles, les contenance affectées. Elle craint la curiosité, l'indiscrétion et surtout la multiplicité des désirs et les châteaux en Espagne si vite édifiés mais aussitôt tombés en ruines.

« Les sœurs de la Visitation doivent laisser tout le soin d'elles-mêmes entre les mains de Dieu, tant pour les choses extérieures mais beaucoup plus absolument pour ce qui regarde leur avancement spirituel ».

Ici encore, c'est Notre Seigneur qui a recommandé de vivre cette vertu : « *Soyez simples comme la colombe* » et plus loin

Il ajoute : « *Si vous n'êtes faits simples comme petits enfants vous n'entrerez pas au Royaume de mon Père* ».

La confiance trouve son fondement dans l'infinie bonté de Dieu qui se déploie notamment dans la Passion, mort et résurrection de Jésus. La visitandine sait que pour en vivre, elle peut s'appuyer sur l'humilité et sur la foi sans s'arrêter aux sentiments qui viennent souvent troubler son cœur.

Elle a appris de son bienheureux Père la différence entre sentir et consentir. Il se peut bien qu'on ressente douloureusement sa faiblesse, qu'on en soit confuse, par exemple après avoir laissé déborder les passions mauvaises ! Mais c'est là qu'intervient l'humilité. Portant secours à la défiance de soi, elle saura faire fleurir la générosité et la confiance en Dieu car là aussi, la vertu veut des actes !

La cordialité, la joie

« La moniale est contemplative par la vie d'union à Dieu et par la forme de vie communautaire ». Là encore, comme pour le commandement d'amour, Dieu et le prochain sont intimement unis. Le lien de charité qui unit chaque sœur à l'Époux les unit entre elles. C'est de Lui qu'elles

reçoivent la cordialité – amour du cœur – choix de l’amour fait par amour, pour l’amour, en l’amour, cordialité à désirer, à vouloir, à établir effectivement dans toutes les relations. Elle s’enracine dans la prière, les sacrements et l’Eucharistie, mais elle demande aussi rencontre, échange, communication. C’est à chacune de choisir librement d’en faire une exigence pour sa vie quotidienne. Le lien de charité, cette dilection, demande vérité, entr’aide, espérance, mais aussi franchise et pauvreté de cœur pour désarmer et, si besoin, éteindre la violence ou le ressentiment en se mettant à genoux, ensemble, pour échanger le pardon.

Alors la joie et la louange deviennent affectives et effectives. On rejoint ici l’émerveillement de la Vierge Marie dans sa visitation à Elisabeth et son zèle pour porter le salut au monde.

« L’Esprit vient au secours de notre faiblesse ».

L’habit ne fait pas le moine, les plus strictes clôtures ne font pas les âmes unies à Dieu, les plus grandes austérités, sans l’amour, ne font pas les saints. Livrés à nos seules forces, le renoncement à notre volonté propre est voué à l’échec mais Dieu « prévient » nos cœurs, Dieu nous précède radicalement.

François de Sales prend l’image des apodes, ces albatros aux ailes très grandes mais aux pattes très courtes, qui ne peuvent prendre le vol si le vent ne vient les enlever. Ainsi en est-il pour nous : hors de l’Amour de Dieu, sans le secours de l’Esprit, nous restons collés au sol, lourdauds, incapables de déployer nos ailes. Mais l’éternelle charité de Dieu excite sa compassion et le provoque à nous retirer de notre malheur, souffrance de Dieu qui aime jusqu’à être conduit à la Croix pour mourir et livrer son Esprit *« Le Sauveur mourant nous a enfantés par l’ouverture de son Sacré Cœur »*. *« L’Esprit descend avec une douce violence dans nos cœurs, les saisit, les émeut »*.

François de Sales ne cesse de nous inviter à être éveillés à ces multiples avances que nous fait l’Esprit-Saint. *« Dieu nous tire avec des liens d’humanité, de charité, d’amitié »*

Aussi Jeanne de Chantal nous exhorte-t-elle : *« Il faut bien débrouiller son cœur et se donner vraiment à Dieu »*. Alors nous est donné de consentir à la grâce dont Dieu nous prévient pour rejoindre la réponse de Marie et devenir filles de Notre-Dame, filles de l’Eglise.

DANS ET POUR L'ÉGLISE

« Filles de l'Église, présentes dans le Christ à tous les hommes, les visitandines participent à l'œuvre de la Rédemption ».

Elles vivent au cœur du peuple de Dieu en complémentarité avec tous et sont attentives aux différents appels du monde et de l'Église. L'ouverture au monde se traduit par l'accueil en clôture pour les femmes ou dans les bâtiments réservés aux hôtes. Les temps de retraite, d'accompagnement, les week-ends salésiens ou de *lectio divina*, l'accueil de séminaristes, de groupes, selon les monastères, sont pour les moniales l'expression d'une collaboration à l'édification du Royaume, une participation à la vie de l'Église locale.

Les liens de famille, d'amitié permettent une ouverture aux appels du monde contemporain et à la quête de Dieu souvent enfouie au cœur d'une humanité sans repères.

Les visitandines ont « reçu mission d'aimer et faire aimer le Cœur de Jésus ». Aimer et faire aimer, c'est manifester la bonté, la miséricorde, la beauté de l'amour,

c'est montrer une direction, prier et faire silence ensemble, c'est partager la détresse et l'angoisse de la vie, offrir une amitié, la nôtre, mais bien plus, celle du Christ Jésus, c'est « ouvrir l'accès à Dieu » comme le disait Benoit XVI à Fatima aux prêtres et aux religieux.

Cette année jubilaire monte en action de grâces au Seigneur qui nous donne d'approfondir toujours plus la spiritualité de l'Ordre en retrouvant la source à son jaillissement, toute pure et toute bouillonnante. C'est elle qui doit aujourd'hui encore couler à flots dans nos vies pour renouveler nos communautés et rejailir en abondance au cœur du monde.

Mais François de Sales nous prévient :

« N'ayez nul souci si votre travail sera suivi du fruit que vous en prétendez, car ce n'est pas à vous que l'on demandera le fruit, mais seulement si vous vous serez employés fidèlement à bien cultiver ces terres stériles et desséchées ; on ne vous demandera pas si vous avez recueilli, mais seulement si vous avez eu soin de bien ensemençer. »

Une Visitandine

LA VISITATION, VIE QUOTIDIENNE

Cette vie quotidienne à la Visitation, nous avons pensé en rendre compte d'une manière vivante en reproduisant les réflexions spontanées suscitées par la projection, à l'hôtellerie, du film de Dominique Davin :*

« Le monastère de la Visitation à Tarascon »

- Un hôte** On ne pensait pas que vous bougiez tant ! On vous imaginait plus tranquilles, cela sonne souvent chez vous !
- Une sœur** Oui, c'est vrai, nous ne sommes pas toujours à genoux. Il y a beaucoup de mouvement, de va et vient entre les différents « exercices » : offices, travail, repas, détente... tout se fait pourtant en silence et normalement sans agitation ni précipitation pour favoriser le climat de prière.
- Une sœur** La Vierge Marie a beaucoup marché, elle aussi, sans parler de Jésus. Ils ont vécu cette même succession dans les occupations, nous rejoignons en cela les gens du monde qui sont surmenés.
- Un hôte** Vous savez, quand nous venons chez vous, nous avons l'impression d'arriver dans une autre ambiance. C'est paisible, il règne une sorte de sérénité, cela se voit, vous avez de la chance.
- Une sœur** Ce n'est pas toujours palpable pour nous qui vivons ici tout le temps, mais chacune de nous a fait cette expérience en arrivant. Peut-être que cette impression de sérénité que vous percevez est l'imprégnation de la vie de prière qui a rythmé et rythme les journées de la communauté depuis de nombreuses années.

- Un hôte** Ma sœur, vous vous levez tôt au monastère ? Et vous faites la même chose tous les jours ?
- Une soeur** L'ensemble de la communauté se lève à 6 h et se retrouve au chœur à 6 h 30 pour une heure de prière silencieuse. La qualité du recueillement est parfois impressionnante. Parfois l'une ou l'autre entre plus difficilement dans le cœur à cœur avec le Seigneur. Alors, elle fait comme elle peut ! Elle se glisse dans la prière de ses sœurs ou dans celle de Jésus, ou bien elle offre son incapacité, elle prend un livre, essaie de méditer la Parole de Dieu. Parfois l'imagination s'en va très loin... La prière est un combat, nous passons l'heure à patienter, à chercher le silence, à « manger du pain sec » comme disait une de nos sœurs aînées...
- Une sœur** Très doucement... et parfois... on s'endort !
- Une soeur** Cela nous arrive à toutes probablement ! Mais en persévérant, à la fin de l'heure, tout d'un coup, le Seigneur nous donne une parole, une paix...
- Une soeur** Le soir, nous avons aussi une demi-heure d'oraison et le Saint-Sacrement est exposé dans certaines communautés.
- Un hôte** Les paroissiens viennent-ils chez vous ?
- Une soeur** Oui, quelques personnes nous rejoignent pour l'office des Laudes et participent à l'Eucharistie. Un aumônier peut être attiré au monastère mais certains doivent faire appel à un prêtre journallement. Nous pouvons alors mieux apprécier le bonheur d'avoir la messe chaque jour à la différence des chrétiens qui n'ont pas d'Eucharistie ou qui doivent parcourir des kilomètres pour en avoir une.
- Un hôte** La messe est célébrée tous les jours ?
- Une soeur** Oui, chaque matin, elle donne l'élan vital à notre journée. L'Eucharistie, c'est « *le soleil de nos vies* » dit François de Sales. Elle nous engage très concrètement. C'est en elle que s'enracine la vie d'union avec le Christ et avec tout prochain puis avec l'Eglise du ciel.
- Un hôte** Comment est-ce possible de tenir dans une vie cloîtrée ?
- Une soeur** C'est une question souvent posée !

La seule réponse possible n'est pas de notre ressort, je veux dire ce n'est pas nous qui pouvons, par notre volonté, vivre cette fidélité. C'est le Seigneur qui nous tient, mais nous essayons de répondre très pauvrement. Certains jours il faut Le re-choisir, et... se re-choisir aussi. Tout cela nous dépasse, c'est Lui qui nous a réunies. Nous aimons dire que la vie en communauté est un miracle permanent !

Un hôte Et le travail ? Vous avez une activité ?

Une soeur Le travail est variable selon les communautés. Mais indépendamment d'un travail plus ou moins rentable : fabrication d'hosties, confection, rucher, reliure, chaque soeur a une ou plusieurs taches précises qui prennent en compte la vie d'une maison.

Une soeur Mais François nous murmure : « *Tout par amour, rien par force* ». Alors nous y allons de bon cœur même si certains jours les événements nous déroutent et nous empêchent d'aller jusqu'au bout de ce que nous avons prévu. Pourtant toutes les sœurs participent selon leurs forces à la vie communautaire.

Une soeur En plus de l'offrande de leur souffrance et de leur prière, il est important de veiller à ce que les sœurs âgées aient une petite occupation pour être au service de la communauté.

Un hôte Dans le film, il y a une très belle prise de vue : vous ramassez les pommes de terre, la cloche sonne et vous vous envollez, on vous retrouve au chœur. Pour moi cela veut dire que votre travail est important, mais pas l'essentiel. Après la dimension horizontale, il y a l'autre dimension (*geste à l'appui*) qui est bien mise en évidence puisque vous laissez tout. C'est important pour nous qui cherchons souvent la rentabilité.

Une soeur Oui, c'est vrai ! J'y vois aussi un aspect de l'abandon à la Providence, même s'il faut travailler pour vivre. Cela me fait penser au premier appel des disciples : Pierre et André, Jacques et Jean sont dans leur barque, Jésus les appelle : « *Laissant tout, ils le suivirent* ».

Un hôte J'ai pensé qu'à la maison, après le travail, je peux moi aussi m'arrêter un moment pour la prière...

Un hôte Au réfectoire, vous ne parlez jamais ?

Une sœur Non, sauf la veille de l'Epiphanie. C'est une tradition à la Visitation que de tirer les rois. Dès que la reine se signale, elle est fêtée, les sœurs lui préparent un chant etc ... Dans la semaine est donné à la communauté un jour de détente où chacune prépare sketch, chansons, poèmes... La coutume est restée intacte dans tous nos monastères depuis 1610 l'année de la fondation.

Nous fêtons aussi la supérieure et à cette occasion, sous les déguisements et les décors des pièces de théâtre, les dons de chacune se révèlent. Nous découvrons toujours les talents cachés des unes et des autres.

Un hôte Et en temps habituel ?

Une sœur Pendant les repas pris en silence, une sœur fait la lecture, deux sœurs font le service par roulement. Il se vit là comme une petite liturgie avec la prière, la bénédiction du pain et du livre de lecture. En général, nous lisons les constitutions ou un texte des fondateurs, puis les nouvelles essentielles du journal. Nous pouvons aussi lire une biographie ou un ouvrage de spiritualité. La lecture au réfectoire est pour l'âme et l'intelligence ce que la nourriture est pour le corps.

Un hôte Vous avez parlé de la fête de l'Epiphanie. Vous n'avez jamais de vacances ? Vous vivez toujours au même rythme ?

Une sœur Non, pas de vacances mais dix jours de retraite par an. Deux fois par jour, nous avons « la récréation » après la vaisselle, c'est un temps de rencontre, de partage et qui entretient la vie de famille, c'est là notre détente.

Une sœur « *Un saint triste est un triste saint* » disait François de Sales. Dans nos communautés, certaines sœurs ont le don de faire vibrer d'éclatants fous rires. Ce temps est vécu différemment selon le visage des communautés. Si les plus jeunes jouent au volley ou au ping-pong, les aînées tricotent, brodent, cousent et papotent !

Une sœur Certaines adaptations sont possibles par exemple dans les pays chauds où un temps de repos est laissé libre.

Un hôte Vous êtes souvent ensemble dans la journée ?

- Une soeur** Oui ! La vie fraternelle et communautaire est un élément essentiel à la Visitation, ce qui est très exigeant et décapant. Certains travaux se font en commun : la vaisselle, l'étendage du linge, les épiluchages et le ménage.
- Une soeur** Le mystère de la Visitation que François de Sales a choisi pour ses filles appelle à la rencontre, à la communion et donc à la communication, au partage des dons, des biens, des « petits biens » disent nos fondateurs : un mot d'une lecture, une découverte, une parole, une rencontre....C'est la simplicité vécue au ras des pâquerettes.
- Un hôte** Si c'est comme cela tous les jours, comment renouvelez-vous vos forces ?
- Une soeur** Le corps réclame parfois, mais aussi le cœur et l'âme, la vie spirituelle a besoin de temps fort pour s'alimenter.
- Il est donné à chaque sœur un jour de désert par mois. Il allie repos et prière, il est vécu différemment par l'une ou l'autre selon l'appel intérieur. Quelques offices sont dits en particulier, rompent le rythme habituel, ce qui est toujours apprécié.
- Un hôte** Ma sœur, vous parlez d'harmonie, d'unité. Il est dit dans le film que « *la vie religieuse est une école où il faut apprendre sa leçon* ».
- N'avez-vous jamais l'impression d'être mauvais élève ?
(*les sœurs éclatent de rire*).
- Une soeur** Pas d'illusion ! La sainteté n'est pas tout faite, et si parfois la pratique semble nulle, c'est pour chacune l'occasion de vivre en vérité l'humilité et la douceur du cœur.
- Apprendre à laisser vivre le Christ en nous et au milieu de nous suppose de bons combats, mais aussi des chutes.
- Une soeur** Notre fondateur a donné un moyen tout simple : si deux sœurs se sont fâchées, elles doivent au plus tôt s'agenouiller ensemble et se demander pardon.
- Il y a aussi la demande de pardon au chapitre pour les manquements contre la charité liés à la vie communautaire. C'est toujours une source de croissance.

Un hôte Nous avons vu votre mère parler avec une sœur. Comment cela se passe-t-il passe entre vous ?

Une sœur Une fois par mois, lors d'une rencontre avec la supérieure chaque sœur parle librement de sa vie de prière, de son travail, de ses relations La supérieure doit être à l'écoute de l'Esprit pour faire grandir la communauté humainement et spirituellement. L'enseignement hebdomadaire qu'elle donne au chapitre est orienté en fonction des besoins communautaires et des temps liturgiques.

La supérieure est avant tout « mère » pour ses sœurs.

Un hôte Nous vous rencontrons ici dans le cadre du IV^{ème} centenaire, mais si je veux revenir une autre fois, comment dois-je procéder ?

Une sœur L'accueil est ouvert aux personnes individuelles qui ont besoin de silence, d'écoute, d'accompagnement. Nous recevons des groupes avec ou sans prédicateur toute l'année. Le temps des vacances scolaires est plus spécialement réservé aux familles des sœurs. Les échanges nous enrichissent réciproquement. Le partage des intentions confiées, les difficultés et les épreuves rapportées avec discrétion nous provoquent toujours et sont une invitation à intensifier notre prière pour l'Eglise et pour le monde.

C'est toujours une grâce pour l'ensemble de la communauté de vivre de façon plus tangible le mystère de la Visitation. C'est la joie du Magnificat échangée pour ce monde assoiffé de Dieu, nous faisons nôtre cette parole de notre saint fondateur :

« Je vous souhaite l'abondance de l'Amour de Dieu qui est et qui sera éternellement l'unique bien de nos cœurs ».

*Sœur Claire Elisabeth
Visitation de Tarascon*

* « Le monastère de la Visitation à Tarascon » - D'où nous vient ce bonheur ? DVD durée 26 mn

L'ORDRE DE LA VISITATION DANS LE MONDE



François de Sales et les 3 premières sœurs
Bas relief, autel latéral, cathédrale d'Annecy,
photo Visitation Voiron

Le 6 juin 2010, l'Ordre de la Visitation vient de fêter à Annecy le IV^{ème} centenaire de sa Fondation. En effet, le 6 juin 1610, saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal fondaient à Annecy, en Savoie, ce petit Institut de vie évangélique « *pour donner à Dieu des filles d'oraison qui soient trouvées dignes de L'adorer en esprit et vérité* ».

Quatre cents ans plus tard, exactement, des Sœurs du monde entier se sont retrouvées pour rendre grâce du chemin parcouru : c'est désormais au sein de quatre continents que l'Ordre de la Visitation poursuit sa vocation de louange et d'intercession. On compte 154 monastères, bientôt 156, répartis dans trente-trois pays au cœur desquels le même

amour de Dieu et de toute l'humanité se décline en douze langues : allemand, anglais arabe, coréen, croate, espagnol, français, hongrois, italien, polonais, portugais et tchèque.

Que d'amour tenace et de fidélité inventive il a fallu pour traverser quatre siècles de guerres, d'épidémies, de famines, d'exils et de persécutions ! Une grande espérance a poussé l'Ordre à franchir les frontières et les océans : « *Il est fidèle, Celui qui nous appelle !* » affirme saint Paul.

D'un centenaire à l'autre

En 1610, sous la conduite de saint François de Sales, trois femmes inaugurent une forme nouvelle de vie consacrée, vouée à la contemplation, sans vœux solennels ni clôture monastique.

1610-1710

L'année 1615 marque un tournant important. Pour « *entrer dans le Royaume de France* », François de Sales est obligé de transformer son petit Institut en un Ordre monastique formel, c'est-à-dire, comportant clôture stricte et vœux solennels. L'expansion du nouvel Ordre s'accélère à la mort



Monastère de la Visitation à Fribourg en Suisse

Photo Père Viguera

de François de Sales. De 13 monastères, la Visitation passe à 87 monastères en 1641 à la mort de Jeanne de Chantal dont 82 en France, 3 en Italie et 2 en Suisse. Lorsque se clôt le premier centenaire en 1710, l'Ordre compte 147 monastères dont 128 en France, 10 en Italie (le Val d'Aoste le premier en 1631), 3 en Pologne (le premier à Varsovie en 1654), 2 en Allemagne (le premier à Munich en 1667), 2 en Suisse (le premier en 1635).

1710-1810

A cette date, l'Ordre en son entier ne comprend plus que 68 monastères. La Révolution française a été fatale à la Visitation en France puisque ses 128 communautés ont été supprimées depuis 1792. Seule une petite trentaine de monastères ont pu reflourir suite au Concordat de 1801 entre Napoléon et la papauté, avec l'obligation d'être d'utilité publique : l'ensemble des

monastères qui vont être fondés opte pour l'adjonction d'un pensionnat.

La progression s'affirme ailleurs en Europe : 38 Visitations portent bien haut le flambeau, en dépit des bouleversements politiques : en Italie, Pologne, Espagne, Autriche, Belgique, Suisse, Portugal, et même au Liban à Antoura depuis 1744.

1810-1910

Le troisième centenaire célébré en 1910 marque l'apogée de l'Ordre avec ses 170 monastères. Pourtant, que de bouleversements, de guerres et d'exil !

En Europe, s'enregistre une belle progression où l'Ordre s'implante solidement (136 monastères). La France reprend vie, avec un nouveau souffle (69 monastères). D'autres pays s'ouvrent aux fondations : la Hollande, l'Irlande et même la Russie à Romanov en 1823. Ce dernier ne peut perdurer : après plusieurs transferts, il rejoint Cracovie en Pologne en 1879.

Depuis 1816, date de la fondation à Georgetown aux U.S.A., l'Ordre a franchi l'Océan Atlantique. Bientôt, il compte 24 monastères aux U.S.A. L'Amérique Latine ouvre ses portes : en 1856, des Sœurs de Milan fondent Montevideo en

Uruguay, lequel va donner naissance 20 ans plus tard à Buenos-Aires en Argentine. La Colombie, le Pérou, le Chili et le Mexique accueillent à leur tour des fondations. Au Liban, deux Visitations se tiennent vaillamment au seuil de l'Asie. Un grand élan missionnaire porte le cœur et les regards des Visitations au loin. Même Voiron en Isère - fondé en 1834 - envisage d'essaimer en Chine.

1910-2010

L'Ordre devient résolument international. L'Europe connaît deux guerres mondiales qui l'affaiblissent considérablement. C'est la période des lourdes épreuves, des mesures politiques anti-congréganistes, des guerres civiles (Mexique, Portugal, Espagne, Congo), des dictatures, du Rideau de fer, des génocides aux pays des Grands Lacs.

Tenace et ardente, la Visitation s'implante au Canada à Ottawa en 1910 ; elle s'enracine fortement en Colombie avec 15 communautés, au Mexique, en République Dominicaine, en Equateur (n'a-t-il pas fondé Pusan en Corée du Sud en 2001 !), au Brésil, au Guatemala, à Panama, au Paraguay ; sans oublier les monastères fondés en Uruguay et en Argentine au siècle précédent.



Monastère de la Visitation à Kanyinya au Burundi

Photo Père Viguera

C'est en 1964, à Loango, au Congo-Brazzaville que l'Ordre est entré en Afrique par la généreuse audace de deux Fédérations françaises. En 1967, l'Espagne à son tour fonde une communauté au Burundi (à Gitega), laquelle donne naissance en 1985 à Save au Rwanda. Vaillants et dynamiques, nos 7 monastères africains !

Quant à l'Asie, le courageux Zouk-Mickaël au Liban tient contre vents et marées sa vocation de paix et d'amour.

L'Inde a-t-elle- reçu en vain le grain de la Visitation, lorsqu'en 1978, des Sœurs de Waldron sont parties fonder Kotagiri, qui dut fermer sept ans plus tard à la mort tragique de leur fondatrice ?



*Monastère de la Visitation à Zouk-Mickaël
au Liban*

Photo Père Viguera

Et les Philippines, entrevues avec amour en 2002 ? Le Bénin et la Roumanie n'ont-ils donc pas longuement espéré et préparé une Visitation sur leur sol ? Le cinquantième centenaire s'en occupera !

Et la France, pendant tout ce temps-là ? Elle aime, elle espère, elle œuvre pour l'avenir ici et maintenant ! En son sein, des jeunes pousses ne demandent qu'à trouver le terreau souple et fertile du charisme salésien. Puisse la grâce de ce quatrième centenaire célébré cette année nous renouveler dans la ferveur et l'espérance : le vieux tronc de l'arbre planté il y a quatre cents ans donne toujours des branches vigoureuses. La sève cherche de nouveaux printemps à faire chanter. Ne voyez-vous pas déjà se former les bourgeons ? Magnificat !

*Sœur Marie Christophe
Visitation de Voiron*



Monastère de la Visitation à Pusan en Corée du sud

Photo Père Viguera

VERS LA PROFESSION SOLENNELLE

Qui ne s'est jamais plaint d'être submergé par les difficultés de la vie, de sombrer dans une spirale d'insécurités réelles ou imaginaires, de se demander comment réussir sa vie ?

François de Sales, jeune « quatre centenaire » au bon et paternel sourire puisé dans l'amour du cœur de Dieu a, en toutes circonstances, la parole qui apaise et transforme nos doutes en immense confiance en la vie : « Ces brouillards ne sont pas si épais que le soleil ne les dissipe. » Et il aime à répéter que Dieu ne nous a pas créés parce qu'il avait besoin de nous mais par sa seule bonté et pour le plaisir d'exercer sur nous son amour infini.

Que de cœurs de visitandines ont été élargis tout au long de ces quatre cents années par ce qu'on appelle la spiritualité salésienne. Pour nous, elle prend sa source dans le mystère de la Visitation : Marie, toute remplie de Jésus Christ, brûle de charité et court visiter sa cousine Elisabeth. Mères et enfants tressaillent de joie sous l'action de l'Esprit-Saint.

A l'image de Marie, la bonté et la simplicité du cœur sont des qualités à laisser fructifier en nos âmes. Bonté et simplicité sont intimement liées. Elles sont le chemin qui mène à Dieu en laissant éclore la confiance. Confiance en soi, confiance en Dieu, confiance en l'autre. Au contraire, nos expériences de vie communautaire révèlent combien la rudesse, opposée à la douceur chère à nos Fondateurs, a pour compagne la tristesse.

Or saint François de Sales ne voulait pas que l'on soit triste : « Vivez joyeuses et soyez généreuses, Dieu que nous aimons et à qui nous sommes voués nous veut en cette sorte-là ». Sainte Jeanne de Chantal nous explique qu'il faut aller tout simplement droit à Dieu sans regarder les actions des autres ni à discerner pourquoi on fait ceci ou cela. Quel bon conseil avisé ! Y arriver est signe d'une maturité extraordinaire et indispensable en vie communautaire. Elle est source de paix intérieure et extérieure par le regard bienveillant que nous porterons désormais sur nos sœurs !

C'est dans l'oraison qui est « une conversation par laquelle l'âme s'entretient amoureusement avec Dieu » qu'à la suite de nos saints fondateurs nous puisons cette joie d'être toutes en Dieu et pour Dieu.

J'accueille cet amour du Christ pour moi comme un appel à désirer lui remettre toute ma vie. Par ma prière, par les joies et les combats que j'aurai à mener, je veux aider Dieu à faire du bien sur la terre.

Si je m'engage aujourd'hui définitivement dans l'Ordre de

la Visitation c'est parce que je suis attirée par cette joyeuse façon de vivre et d'être au monde. Résolument moderne à mes yeux, je parie que dans quatre cents ans on vivra encore de la spiritualité salésienne. Elle ne sera jamais archaïque ou démodée. Toute Humanité est avide de rencontrer son Dieu qui l'aime d'un amour infini !

« Rendez grâce au Seigneur car Il est bon ! Eternel est son amour ! »

*S. Claire-Marie
Visitation de Voiron*



Profession Solennelle le 24 mai 2010 de soeur Arminde Térésa, à Voiron

Photo G. Picot-Guéraud

CHRONIQUE JURIDIQUE

I - PRESENTATION DE L'OUVRAGE DU PERE ACHILLE MESTRE : INTRODUCTION AU DROIT CANONIQUE SOURCES DU DROIT, ORGANISATION DE L'EGLISE*

« *Le droit canonique a auprès de beaucoup d'étudiants en théologie, la réputation d'une matière aride, austère* » déclare d'emblée l'auteur, bien connu dans cette revue et à la Fondation. L'ensemble de son ouvrage, fruit de son enseignement au Centre Sèvres, nous démontre le contraire. La partie introductive part du droit en général, au droit canonique, c'est-à-dire au droit de l'Eglise, montrant les liens de l'Ancien et du Nouveau Testament avec le droit, et constate que deux conclusions peuvent être tirées de l'approche biblique du droit : il existe un droit divin d'abord, un droit canonique est nécessaire ensuite.

Le corps de l'ouvrage pourrait être largement recommandé, sinon imposé à tous ceux qui écrivent à propos de l'Eglise, ou en parlent, pour leur éviter de véhiculer des lieux communs au mieux, des erreurs souvent, des faussetés au pire.

En effet l'auteur expose dans une première partie les sources du droit canonique, montrant d'abord comment depuis la fin du premier siècle, un corps de textes à caractère juridique s'est élaboré, constituant la tradition canonique de l'Eglise, ce qui doit être transmis pour comprendre la vie ecclésiale, la gérer, la garder dans la fidélité à l'Evangile.

Un chapitre traite des codifications du droit de l'Eglise, rendues nécessaires en raison de la superposition, juxtaposition, contradiction parfois de lois antérieures nombreuses. Les caractéristiques du code de 1917, du code de 1983 régissant l'Eglise latine, et celui de 1990 régissant les Eglises orientales sont exposées. L'auteur n'oublie pas de donner en Annexe les grands traits des sources françaises du droit de l'Eglise que sont le principe de séparation des Eglises et de l'Etat, le régime des libertés publiques françaises, le régime des biens, le statut des congrégations religieuses, et le régime particulier des cultes en Alsace Moselle.

La seconde partie expose l'organisation actuelle de l'Eglise, fondée ou structurée par l'ecclésiologie de communion (chapitre préliminaire).

L'auteur part des Eglises particulières (diocèses ou entités proches), avant de traiter de l'Eglise universelle. Le diocèse, l'évêque, les structures de gouvernement diocésain sont examinées. Puis on passe aux regroupements d'Eglises particulières que constituent les provinces ecclésiastiques, remises en œuvre ces dernières années, et la Conférence des évêques.

Mais un diocèse n'existe que parce qu'il est érigé autour d'un peuple chrétien constitué en paroisses, avec à sa tête ordinairement un curé, aidé de vicaires paroissiaux et de différents conseils. Sont évoqués les regroupements de paroisses qui redessinent depuis vingt ans la géographie ecclésiale française.

Après avoir étudié les Eglises particulières gouvernées par des évêques, l'auteur présente la collégialité qui relie entre eux ces évêques avec le chef du collège, le Pontife romain. Nous passons donc à l'étude de l'organisation de l'Eglise universelle. Il est d'abord rappelé que la collégialité est le reflet de l'écclésiologie de communion, et qu'elle se manifeste de façon extraordinaire par les conciles oecuméniques et les synodes des évêques, plus fréquents.

Puis le Pontife romain, le pape est présenté, avec sa primauté et son ministère d'unité, l'élection du pape, sa compétence en matière d'enseignement, ce qu'on appelle le Magistère, en matière de sanctification, en matière de gouvernement, et la nature de ses pouvoirs.

Les collaborateurs du pape sont ensuite évoqués, le collège des cardinaux, la curie romaine (congrégations et conseils), et les tribunaux du Siège Apostolique.

L'ouvrage s'achève sur un abondant lexique de six pages, bien utile, et sur dix pages d'indications bibliographiques parfaitement choisies.

On aimerait que cet ouvrage bien fait et fort utile soit suivi par d'autres aussi précis et clairs sur les autres sections du droit canonique, droit des personnes, droit des sacrements, droit de la vie consacrée, droit des biens, droit pénal.

P. Hugues Leroy

* Achille MESTRE, *Introduction au droit canonique, Sources du Droit, Organisation de l'Eglise*, 160 pages, Editions facultés jésuites de Paris 2010, 19€.

II - LIBERALITES AUX ASSOCIATIONS CULTUELLES ET AUX ASSOCIATIONS D'ASSISTANCE, DE BIENFAISANCE, DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE OU MEDICALE : UN NOUVEAU DECRET

On sait qu'à la différence des associations reconnues d'utilité publique, les associations simplement déclarées selon la loi du 1er juillet 1901, n'ont pas la capacité de recevoir des libéralités (legs et donations notariées). Des exceptions à cette incapacité ont été cependant prévues par le législateur, notamment au profit des associations dont le but exclusif est l'assistance, la bienfaisance, la recherche scientifique ou médicale (article 6, dernier alinéa de la loi du 1er juillet 1901) et au profit des associations, dites culturelles,

ayant pour objet l'exercice exclusif d'un culte (articles 18 et 19 de la loi du 9 décembre 1905). Ces associations peuvent donc, comme toute association, recevoir des dons, mais également des legs et donations notariées. Mais, l'introduction du régime de libre acceptation des libéralités par l'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005, a eu pour ces organismes des conséquences dommageables, que de nouveaux textes, dont le récent décret, n° 2010-395 du 20 avril 2010, sont venus corriger. Ce peut être aussi l'occasion pour ces organismes de s'interroger sur la pertinence de telle ou telle qualification.

Un statut devenu incertain

Le décret n° 2007-807 du 11 mai 2007, pris pour l'application de l'ordonnance de 2005, avait en effet abrogé un précédent décret (n° 66-388 du 13 juin 1966, à l'exception de son article 3) supprimant par là même l'ancien régime de l'agrément donné pour 5 ans par les préfets à ces catégories d'association. Or, cet agrément leur donnait un statut, leur permettant de faire valoir leur capacité à recevoir des libéralités en exonération fiscale, et de délivrer des reçus fiscaux à leurs donateurs.

Il s'en est suivi une période d'incertitude sur le régime juridique et fiscal de ces organismes arrivés au terme de leur agrément, et n'ayant pas encore reçu de libéralité selon la nouvelle procédure de déclaration de legs. La Fondation des Monastères a ainsi été plusieurs fois questionnée à propos d'associations de bienfaisance parfois très anciennes, ou plus rarement, à propos d'associations ayant le statut de cultuelles.

- Pour la capacité à délivrer les reçus fiscaux, le décret n° 2004-692 du 12 juillet 2004, offrait, il est vrai, à ces organismes, la possibilité du rescrit fiscal, avec le risque de voir non confirmé l'agrément autrefois renouvelé systématiquement par leur préfet.
- Concernant les legs, la nouvelle procédure de libre acceptation des legs et donations, explicitée par la circulaire du Ministre de l'Intérieur du 1er août 2007, prévoyait seulement qu'à l'occasion d'un legs ou d'une donation, soit vérifiée par le préfet la capacité juridique de ces organismes. Le préfet ne devait pas s'en tenir à l'examen des seuls statuts, mais apprécier la réalité de l'activité de l'association, comme devant s'exercer exclusivement dans les domaines fondant la capacité à recevoir des libéralités, accordée par exception par le législateur. Mais en cas de doute sur la capacité de l'organisme, le préfet devait saisir le juge judiciaire, seul habilité à trancher.

De nouveaux textes applicables

Finalement, le législateur a pris conscience des difficultés de mise en œuvre de ce nouveau régime, des incertitudes en résultant, et y a répondu :

- **la loi n°2009-526 du 12 mai 2009, en son article 111**, avait d'abord disposé que « toute association qui n'ayant pas reçu de libéralité au cours des cinq années précédentes, souhaite savoir si elle entre dans l'une des catégories mentionnées à l'article 6 dernier alinéa de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ou aux articles 18 et 19 de la loi du 9 décembre 1095 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat pour prétendre au bénéfice des dispositions législatives ou réglementaires applicables à la catégorie d'associations dont elle revendique le statut, peut interroger le représentant de l'Etat dans le département qui se prononce sur sa demande dans des conditions définies par décret ».
- **le décret n° 2010-395 du 20 avril 2010** est venu définir la composition du dossier que doit constituer une association qui s'interroge sur son statut par la voie du rescrit administratif. Il précise la procédure applicable et les conséquences de la décision du préfet. Par ailleurs le même décret précise les documents à produire par les associations à l'appui d'une déclaration de libéralité, afin de permettre au préfet d'apprécier si elles ont effectivement la capacité juridique à accepter des libéralités. Il est à noter que le délai d'opposition, que ce soit pour un legs ou une donation, est désormais le même : 4 mois, au lieu de 2 pour les donations et 4 pour les legs jusqu'alors. Ces précisions sont maintenant intégrées dans le décret modifié n° 2007-807 du 11 mai 2007.
- enfin, une **circulaire du Ministre de l'Intérieur (NOR/IOC/D/10/16586/C) en date du 26 juin 2010**, est venue éclairer l'application de l'ensemble de ces textes.

Mode d'emploi abrégé du rescrit administratif

Toute association intéressée devra impérativement se reporter au texte du décret (sur www.legifrance.gouv.fr) mais on peut déjà indiquer que, à l'appui d'une demande portant sur sa capacité à recevoir une libéralité, une association de bienfaisance, ou une association culturelle devra produire :

- ses statuts
- les noms, prénoms, profession, domicile, nationalité de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de son administration
- le budget prévisionnel de l'exercice en cours ainsi que les comptes annuels des trois derniers exercices clos
- toute justification tendant à établir qu'elle réunit les conditions requises pour être qualifiée d'association à but exclusif d'assistance ou de bienfaisance, ou d'association culturelle

Au vu de ces documents, le préfet pourra procéder à une enquête approfondie sur la qualification réelle et sur une éventuelle atteinte à l'ordre public.

- Si le préfet envisage de se prononcer défavorablement sur cette demande, il en informera l'association par LRAR et l'invitera à présenter ses observations dans un délai de 15 jours.
- L'absence de décision expresse dans un délai de 4 mois vaut constatation implicite que l'association remplit bien les conditions requises et le préfet peut à sa demande, lui délivrer une attestation.
- Lorsque la décision du préfet est favorable, elle a une durée de validité de 5 ans et s'impose à l'administration fiscale. C'est ce qui résulte explicitement d'une autre circulaire, co-signée par le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de l'Economie, en date du 23 juin 2010 (NOR/OIC/D/10/16585/C), portant sur les associations culturelles.

On peut saluer ainsi une sécurité juridique et fiscale retrouvée pour les associations de bienfaisance et les associations ayant le statut de culturelles, mais sous réserve pour elles d'établir la réalité de leur qualification au regard des textes de référence.

Critères de qualification d'une association de bienfaisance ou d'une association culturelle

A propos des associations de bienfaisance, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que pour le Conseil d'Etat, sont considérées comme associations de bienfaisance les associations qui poursuivent un but philanthropique et social à destination de bénéficiaires extérieurs à leurs membres (19 juin 1937, Ligue française pour la protection du cheval).

On peut citer aussi les textes d'origine fiscale ci-dessous plus récents, pour permettre aux associations concernées de se situer, avant de se lancer dans une demande de confirmation de statut.

Instruction DGI/SLF du 27 octobre 1988 (4 C 10-88) : « *Les associations de bienfaisance sont les organismes dont l'activité exclusive consiste à secourir les personnes qui se trouvent dans une situation de détresse et de misère, en leur venant en aide pour les besoins indispensables, et en favorisant leur insertion et promotion sociale.* »

Documentation administrative 7 C 1464 du 20 décembre 1996 : *Les activités de bienfaisance et d'assistance "consistent à secourir, sinon d'une manière absolument gratuite, du moins sans but lucratif, les personnes dépourvues de ressources et, notamment, celles qui bénéficient de la législation : sur l'aide sociale (indigents, vieillards, infirmes, malades) ; sur l'assistance à l'enfant prévu par le code de la famille et de l'aide sociale ; sur les pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre. (...) L'hygiène sociale s'entend de la protection de la population contre les maladies et de la lutte contre les épidémies. Peuvent notamment bénéficier du régime de faveur, lorsqu'ils ont le caractère d'établissements privés reconnus d'utilité publique, les crèches, pouponnières, sanatoriums, préventoriums, aériums, dispensaires, etc.*

Pour les associations culturelles, (principalement orthodoxes, ou de la Réforme, par hypothèse ici), dont le régime est défini par la loi du 9 décembre 1905 aux articles 18 et 19 (mais qui relèvent de la loi de 1901 pour leur constitution) elles doivent avoir « exclusivement pour objet l'exercice public d'un culte (...) ».

Rappelons que la reconnaissance du caractère d'association culturelle est subordonnée à trois conditions précisées par la jurisprudence du Conseil d'Etat, résumée ci-dessous :

- l'existence d'un culte au sens des dispositions de la loi, de 1905, c'est-à-dire la célébration de cérémonies organisées en vue de l'accomplissement de certains rites ou de certaines pratiques par des personnes réunies par une même croyance religieuse
- l'exercice de culte doit être l'objet exclusif de l'association : celle-ci ne peut donc mener que des activités en relation avec cet objet telles que l'acquisition, la location, la construction, l'aménagement et l'entretien des édifices servant au culte ainsi que l'entretien et la formation des ministres et autres personnes concourant à l'exercice du culte
- l'association ne doit pas avoir d'activités qui portent atteinte à l'ordre public.

MT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION DES MONASTERES

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 MAI 2010

RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE

Mères et Sœurs, Pères et Frères, Mesdames et Messieurs,

Cette année 2009 a été celle de l'anniversaire de la Fondation et tout au long de l'année, nous avons voulu fêter cet événement mais aussi faire connaître un peu mieux la vie monastique autour de nous. Les émissions de télévision et de radio que nous avons faites dans ce but ont été un réel succès et nous avons terminé l'année tous ensemble réunis à l'Abbaye des Neiges en octobre dernier.

Je vous remercie tous d'être à nouveau présents aujourd'hui et particulièrement Madame Isabelle Lebeau, notre nouveau commissaire de gouvernement qui nous a été déléguée par le Ministère de l'Intérieur comme le prévoient les statuts que nous avons adoptés en 2005. Monsieur Boutet, qui a accompagné la Fondation depuis cette date a pris un repos bien mérité. Qu'il trouve ici le témoignage de notre gratitude pour la disponibilité et la compétence qu'il a apportées à la Fondation ces dernières années.

Nous avons constaté lors de ce dernier conseil que la Fondation s'était beaucoup développée depuis l'origine et nous avons été encouragés par notre commissaire aux comptes à nous professionnaliser et à nous mettre en conformité avec les dernières dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes à but non lucratif qui se sont multipliées en 2008 et 2009 jusqu'à la toute dernière loi de finances. Pour cela, nous avons créé une commission chargée d'étudier la réglementation concernant les déclarations d'appel à la générosité publique et l'élaboration d'un compte emploi ressources que nous avons confiée à Monsieur Magnier. Nous avons également constitué une commission « immobilier » chargée d'étudier les dossiers importants pour lesquels la Fondation agit en tant que conseil de communautés qui ont des difficultés dans ce domaine lors de regroupements ou de fermeture.

Cette commission avait été confiée à Dom Guillaume qui a fait plusieurs allers retours depuis le monastère de Valserena et nous le remercions de donner à la Fondation un peu du temps qu'il consacre à sa thèse.

Ces deux commissions se sont réunies plusieurs fois depuis ce mois d'octobre et vous rendront compte de leurs travaux et de leurs conclusions au cours de ce conseil. Certaines décisions ont été prises, que nous soumettrons à votre approbation. La réflexion n'est pas terminée sur un certain nombre de points et nous pourrions la continuer en octobre prochain, car nous aurons plus de temps pour des discussions approfondies. Mais d'ores et déjà, la commission vous présentera un compte emploi ressources élaboré par Monsieur Pierre Ancely, notre expert-comptable, à partir d'indications données par notre commissaire aux Comptes et qui sera publié au Journal officiel cette année si vous en êtes d'accord. Je remercie Monsieur Brouard qui nous a une fois de plus apporté son aide et sa compétence dans cette réflexion.

Ces nouvelles dispositions règlementaires ont pour but de renseigner le plus précisément possible nos donateurs sur l'emploi que nous faisons des dons qu'ils nous font chaque année pour aider les communautés dans toutes leurs difficultés, ce qui est bien légitime. Mais je ferai remarquer que depuis quarante ans, nous avons toujours eu le souci de les informer de notre activité, en particulier en publiant notre rapport moral et notre rapport financier tous les ans dans le numéro de notre revue « *Les Amis des Monastères* » dont la parution suit le conseil annuel, revue envoyée gratuitement à tout donateur qui nous en fait la demande et à laquelle beaucoup sont abonnés. Lorsque nous avons créé notre site en 2000, notre but a été aussi de faire connaître les difficultés dans lesquelles se trouvaient certaines communautés mais aussi de montrer la diversité des congrégations. Et là encore, nos donateurs ont aussi pu trouver sur le site les informations financières nécessaires s'ils le désiraient.

Le but de ces instruments de contrôle qu'on nous demande de mettre en place est également de vérifier que l'argent des donateurs sert bien à l'objet de notre fondation et qu'une grande partie n'est pas absorbée par nos frais de fonctionnement ou nos frais de communication. Le compte emploi ressources qui vous sera proposé sert à mettre en évidence ces frais dont vous pourrez constater qu'ils ne sont pas très importants même s'ils ont augmenté ces dernières années compte tenu du développement de notre œuvre. La Cour des Comptes demande aussi que nous déclarions les appels que nous faisons à la générosité

publique. Jusqu'à cette année nous ne pensions pas être concernés puisque nous ne faisons pas de « mailings » réguliers et que la communication de la Fondation a comme support essentiel des insertions dans les revues, surtout les revues notariales et notre participation au congrès des notaires presque chaque année depuis 1996, nécessaire pour les informer du statut complexe des communautés reconnues et non reconnues légalement.

Néanmoins, la Cour des Comptes ayant précisé que le simple fait d'avoir un site internet à partir duquel il est possible de faire des dons était constitutif d'une campagne nationale, le Bureau vous proposera aussi de faire cette déclaration cette année.

La commission « immobilier » a surtout travaillé sur des dossiers concernant le devenir de biens de monastères dont les communautés sont en voie de fermeture. Je remercie les conseillers d'administration qui se sont impliqués dans ces dossiers, n'hésitant pas à faire plusieurs voyages pour rencontrer les communautés ou pour intervenir auprès des collectivités locales : Monsieur Magnier et Dom Guillaume que j'ai déjà nommés, mais aussi Monsieur Dupuy qui, après Pamiers est allé plusieurs fois à Sète ou à Aix et Père Hugues Leroy, qui du fait de sa spécialité en droit canonique, a repris beaucoup de dossiers de Père Achille Mestre, maintenant secrétaire général adjoint de la CORREF.

Le départ de Père Achille nous a attristés, mais grâce à lui nous sommes plus en lien avec la CORREF et la session sur la « *Disparition des Instituts religieux* » qu'ont organisée avec celle-ci la Faculté de droit canonique et la Fondation a été très appréciée des communautés et nous pensons qu'elle leur a rendu un réel service. La CORREF et la Faculté de Droit canonique proposent à la Fondation d'organiser une réunion l'année prochaine sur la reconnaissance légale des communautés dans les mêmes conditions, probablement au mois de mars. Nous pensons que c'est un thème qui intéressera particulièrement les communautés dont beaucoup ont été accompagnées par la Fondation dans cette démarche.

Les comptes qui ont été arrêtés par le Bureau hier montrent que les inquiétudes que nous avons eues l'année dernière n'étaient pas fondées. Nos donateurs sont restés fidèles et les marchés financiers se sont redressés. Le résultat de l'exercice est donc positif et nous avons même un excédent de recettes tout à fait appréciable. Les dons sans affectation faits à la Fondation ainsi que la quote-part de solidarité ont augmenté cette année, malgré une baisse relative des dons affectés, et nous avons eu plusieurs legs sans affectation.

Compte tenu de cette crise financière, nous avons fait moins de secours financiers aux communautés en difficulté en 2009 mais le Bureau vous proposera d'augmenter le budget des secours prévu en octobre pour l'année 2010, particulièrement sur le plan social. Il apparaît, en effet que les aides que nous faisons aux communautés pour aider au paiement des cotisations ne sont peut-être pas suffisantes car elles sont basées sur les minorations de la CAVIMAC dont les critères sont assez stricts, ce qui fait que nous nous apercevons que certaines communautés qui ne peuvent bénéficier de ces minorations sont aussi écartées de nos aides dont elles auraient pourtant bien besoin.

Notre statut de Fondation nous autorise à faire des réserves dont les revenus réguliers assurent la pérennité de la Fondation afin qu'elle puisse répondre aux appels des communautés en difficulté. Néanmoins, nous pensons que nous pouvons, compte tenu des excédents de recettes cette année, pouvoir augmenter le budget des secours de 25% sans difficulté et nous vous proposerons déjà de voter ceux qui ont été étudiés par le Bureau hier et qui sont en augmentation.

Je vais laisser maintenant la parole à Monsieur Magnier qui va éclairer mes propos. Mais auparavant je voudrais vous associer à la joie de mes sœurs de la Visitation qui fêteront du 31 mai au 8 juin le quatrième centenaire de la naissance de notre Ordre. De nombreuses Visitandines, venues du monde entier, seront à Annecy pour cet anniversaire. Et j'ose espérer qu'en « jubilant » ensemble après ces quatre cents ans, nous illustrerons la parole de François de Sales pour le monde d'aujourd'hui parfois empreint de morosité : « un saint triste est un triste saint ! ».

RAPPORT DE GESTION DU TRESORIER

1- COMPTE DE RESULTAT

1.1 Produits nets de l'exercice

Pour l'année 2009, l'ensemble des dons et legs perçus par la Fondation s'est élevé à 14 225 K€, contre 15 961 K€ en 2008, soit une baisse de 1 736 K€ soit 11%.

Compte tenu des versements effectués, ou restant à effectuer, le produit net conservé par la Fondation a atteint 2 811 K€, contre 2 592 K€ en 2008.

La totalité des secours, (y compris secours spéciaux et sociaux) attribuée en 2009 s'est élevée à 1 687 K€ contre 2 159 K€ en 2008.

Compte tenu de ces éléments, les produits nets de l'exercice 2009 font apparaître un profit de 1 124 K€ contre un profit de 433 K€ en 2008.

1.2 Résultat financier

Le résultat financier ressort en bénéfice à 2 095 K€ contre une perte de 2 636 K€ en 2008.

Ce résultat englobe :

- un montant de moins-values nettes sur cession de titres de placement pour 470 K€
- une reprise pour dépréciation nette des titres de placement pour 2 393 K€

1.3 Revue et Annuaire pratique des lieux monastiques

Les ventes de la revue se sont élevées en 2009 à 23 K€ contre 17 K€ en 2008.

Le résultat de la revue fait apparaître une perte de 18 K€, contre une perte de 28 K€ en 2008.

Les ventes de l'annuaire ont été de 2 K€ pour un prix de revient de 1 K€.

1.4 Charges d'exploitation

Les charges de structure s'élèvent à 725 K€ contre 627K€ en 2008

Les principales variations enregistrées dans les charges de structure sont les suivantes :

	2009	2008	Variation
Multirisque FDM	17	1	16
Honoraires	73	58	15
Communication	116	61	55

1.5 Résultat net

Compte tenu d'un résultat exceptionnel négatif de 57 K€ et d'un transfert de charges de 1 K€, le résultat net de l'exercice 2009 ressort en bénéfice à 2 422 K€, contre une perte de 3 244 K€ en 2008.

2- BILAN

2.1 Actif immobilisé

2.1.1. Immobilisations corporelles 2 274 K€

Dans un legs affecté figure un immeuble dont il a été décidé la conservation temporaire, le reste du legs ayant été réalisé.

En conséquence l'immeuble a été inscrit à l'actif immobilisé pour sa valeur estimée (1 250 000€), la quote-part dédié à la communauté bénéficiaire soit 90% (1 125 000 €) a été comptabilisé en fonds dédiés et le solde soit 10% (125 000 €) correspondant à la quote-part prélevée par la Fondation a été comptabilisé en produits.

L'immeuble n'est pas amorti.

2.1.2. Immobilisations financières 2 347 K€

Des prêts ont été accordés aux Communautés pour 690 K€. De même, ces dernières ont remboursé 1 319 K€ à la Fondation.

2.2. Actif circulant

2.2.1. Autres créances 407 K€

Les « autres créances » sont notamment constituées :

- des sommes à recevoir sur les successions pour 375 K€,

2.2.2. Valeurs mobilières de placement 29 665 K€

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au bilan à leur valeur d'acquisition, soit 30 285 K€, sous déduction d'une provision pour dépréciation de 620 K€

2.2.3. Trésorerie 5 473 K€

La trésorerie nette disponible s'élève à 5 473 K€ au 31 décembre 2009, contre 4 654 K€ en 2008.

2.3 Fonds associatifs

Les fonds propres s'élèvent à 12 970 K€ contre 10 548 K€ en 2008, l'écart constituant le résultat de l'exercice 2009.

2.4 Fonds dédiés

Ils sont classés en trois catégories distinctes :

- Les fonds dédiés qui sont conservés temporairement par la Fondation à la demande des communautés bénéficiaires.

Ils sont, en règle générale, relatifs à des valeurs mobilières de placement qui figurent à l'actif du bilan : 19 758 K€ (Dettes à plus d'un an).

- Les fonds dédiés relatifs aux versements effectués en fin d'année par les donateurs et qui ont été reversés aux bénéficiaires début 2009 : 1 583 K€ (Dettes à moins d'un an).
- Les legs à reverser relatifs aux dons et legs nés antérieurement à 2004 et dont le montant correspond à la valeur estimée au moment de l'autorisation administrative : 264 K€ (Dette à moins d'un an).

2.5 Dettes

2.5.1 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

L'emprunt souscrit pour acquérir l'immeuble de la rue Dutot a été intégralement remboursé.

2.5.2 Autres dettes **5 082 K€**

Ce poste englobe :

- Dettes diverses pour 560 K€, dont secours (546 K€)
- Legs en cours de réalisation pour 4 522 K€.

2.5.3 Produits constatés d'avance **101 K€**

Il s'agit de la quote part estimée revenant à la Fondation, des legs autorisés par décision préfectorale en 2003, ou précédemment, mais qui n'étaient pas intégralement réalisés au 31 décembre 2009.

La part intégrale de la Fondation sur ces legs sera reconnue dans les produits de l'exercice au cours duquel le legs sera définitivement réalisé.

3- EVENEMENTS POST CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

4- BENEVOLAT

Les bénévoles ont consacré 521 heures à la Fondation des Monastères au cours de l'exercice 2009.

La valorisation des heures de bénévolat figure dans le compte emplois ressources.

PRESENTATION

DU COMPTE EMPLOIS RESSOURCES (tableau en annexe)

Monsieur Pierre Ancely, expert-comptable de la Fondation expose les grandes lignes de l'élaboration du compte d'emploi des ressources au fil de plusieurs rencontres entre l'expert-comptable, des membres du conseil d'administration et des responsables permanents salariés, en lien avec le commissaire aux comptes.

Dans la colonne « EMPLOIS » on distingue :

► **LES DEPENSES OPERATIONNELLES** : La ventilation s'est faite au travers des différentes activités que la Fondation réalise au profit des communautés en difficulté. Ces rubriques ont été segmentées en trois, avec pour chacune d'entre elles une différenciation entre partie française et partie étrangère :

- **les secours directs aux communautés** votés en Bureau et soumis à la validation des Conseils annuels, qui ont fait l'objet d'une requête émise par les communautés en difficulté, instruite par le service des secours.
- **les versements sur dons et legs affectés** par les donateurs et testateurs aux communautés en difficulté de leur choix. En fonction de leur nature, ces versements sont effectués à hauteur de 95% (dons) ou 90% (legs) des montants reçus, déduction faite d'une quote-part dite de solidarité monastique, qui alimente le fonds de secours des communautés en difficulté.
- **l'aide juridique**, soit principalement la valorisation du temps passé par les services permanents de la Fondation, les honoraires versés à des prestataires extérieurs pour répondre aux questions juridiques soulevées par les communautés, la documentation spécifique élaborée et mise à leur disposition et une quote-part des frais généraux.

► **LES FRAIS DE RECHERCHE** ou frais d'appel à la générosité publique qui recouvrent majoritairement le travail du service de communication, mais qui comprend aussi le temps passé par le directeur et le

EMPLOIS	Emplois de N = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N
1- DEPENSES OPERATIONNELLES	13 210,00	13 210,00
1-1 Réalisées en France	11 892,00	
- Secours directs aux communautés	1 390,00	
- Versements sur dons et legs affectés	10 393,00	
- Aide juridique	109,00	
1-2 Réalisées à l'étranger	1 318,00	
- Secours directs aux communautés	297,00	
- Versements sur dons et legs affectés	1 021,00	
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	199,00	199,00
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	199,00	
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	553,00	553,00
4- CHARGES FINANCIERES	889,00	889,00
		14 851,00
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	14 851,00	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS FINANCIERES	620,00	
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
V- EXCEDENT DE RESSOURCES AFFECTEES	2 422,00	
TOTAL GENERAL	17 893,00	
V- Part des acquisitions d'immo brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		76,00
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		14 927,00
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Missions sociales	17,00	
Frais de recherche de fonds		
Frais de fonctionnement et autres charges		
TOTAL	17,00	

directeur-adjoint, pour faire connaître la Fondation des Monastères à l'extérieur et solliciter par ce biais des libéralités, et une quote-part des frais généraux.

➤ LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ou frais et charges de structure de la Fondation nécessaires à son bon fonctionnement, qui englobent tout ce qui n'a pas été affecté précédemment, la plus grande partie des frais généraux, des salaires et charges sociales, les honoraires d'audit et d'expertise.

➤ LES CHARGES FINANCIERES ont volontairement été isolées pour une bonne compréhension des résultats financiers de l'activité de la Fondation. Elles sont constitutives des moins values réalisées sur les cessions du portefeuille de la Fondation.

Les dotations aux provisions financières représentent au 31/12/2009 la valorisation des moins values latentes du portefeuille appartenant en propre à la Fondation.

RESSOURCES	Ressources collectées de N = Comptes de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N
REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		4 835,00
1- RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	14 817,00	14 817,00
1-1 Dons et legs collectés	13 004,00	13 004,00
- Dons manuels non affectés	544,00	
- Dons manuels affectés	11 035,00	
- Legs et autres libéralités non affectés	1 066,00	
- Legs et autres libéralités affectés	359,00	
1-2 Quote part solidarité dons	581,00	581,00
1-3 Quote part solidarité legs	640,00	640,00
1-4- Produits financiers	592,00	592,00
2- VENTES REVUE	23,00	
3- AUTRES PRODUITS	41,00	
- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTA	14 881,00	
I- REPRISES AUX PROVISIONS FINANCIERES	3 012,00	
II- REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
VI- VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		
V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
TOTAL GENERAL	17 893,00	14 817,00
VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		14 927,00
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		4 725,00
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	17,00	
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	17,00	

Dans la colonne « **RESSOURCES** », on distingue :

➤ **LES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC**

Elles sont éclatées de la manière la plus précise possible pour une bonne compréhension des activités de la Fondation :

- **dons et legs collectés**, avec une différenciation entre ceux qui sont affectés prioritairement aux communautés désignées par les donateurs et ceux qui sont non affectés, utilisés pour les secours votés en faveur des communautés en difficulté.
- « **quotes-parts** » de **solidarité prélevées sur les dons (5%) et legs (10%) affectés**, volontairement isolées pour rendre concrète pour le lecteur la solidarité mise en œuvre à la Fondation, à l'occasion de la collecte de libéralités prioritairement affectées.
- **produits financiers** : ils correspondent aux plus values de cessions de portefeuille et aux intérêts des placements financiers cédés.

► LES PRODUITS ISSUS DE LA VENTE DE LA REVUE. Ils sont symboliques, mais il était souhaitable que le lecteur ait une vision directe du fait que la Fondation éditait une revue, Les Amis des Monastères, vecteur de communication de la Fondation depuis l'origine de l'œuvre.

► LES AUTRES PRODUITS correspondent principalement aux produits sur exercices antérieurs.

SITUATION DES LEGS

Cette situation est commentée par Madame Madeleine Tantardini.

Ont été clôturés en 2009, 26 legs ou donations, 4 donations d'usufruit temporaire, 3 dévolutions dont deux importantes de Carmels.

Un important dossier de legs, ouvert en 2006 et simplement composé d'actions (15 428 SANOFI) a enfin vu son terme après une liquidation très longue, du fait d'un entêtement du notaire sur le mode de calcul très onéreux, et contesté, des droits à payer pour le compte d'autres légataires. Le cours de l'action SANOFI ayant baissé, le produit du legs a également subi une perte partiellement compensée par les revenus des actions. L'intervention active de Maître Lefeuvre a été décisive. Ce legs a rapporté 802 134 €, dont la moitié pour la Fondation.

Parmi les legs très anciens, presque « désespérés », on doit noter la clôture, suite au rejet de l'opposition des héritiers par le Conseil d'Etat, de Choteau Tailly (3 900 €) ouvert en 2000, et celle de Botreau Rousset (6 795 €), après une longue, inutile et coûteuse recherche généalogique. Un legs ancien également, le legs Rompillon, ouvert en 1999, a été terminé après la vente, dans de très bonnes conditions, de la dernière parcelle. Cela valait la peine d'attendre, pour les deux communautés bénéficiaires. Reste simplement une créance de la succession dont le règlement sera différé. Le legs Hannecart, ouvert en 2003, a nécessité pour sa clôture un partage judiciaire. Il a rapporté 43 529 € et a bénéficié à deux communautés.

5 legs ont été ouverts et clôturés dans l'année, legs de liquidités pour un montant de plus de 900 000 €, principalement destiné à des communautés précises. A noter la rapidité d'obtention du jugement favorable pour le petit legs Bonnet (délibération en avril, jugement en juillet).

9 legs ouverts en 2008 ont été clôturés en 2009 : trois d'entre eux comportaient de l'immobilier (dont un immeuble à Marseille) immobilier qui s'est correctement vendu malgré les difficultés du marché, sauf pour l'un d'entre eux pour lequel le notaire avait fait une grosse erreur sur son estimation.

Sur l'ensemble des legs clôturés, 6 étaient destinés à la Fondation pour ses besoins généraux, auxquels on ajoute le legs des actions SANOFI pour moitié, ce qui fait un total de près de 660 000 €.

Deux dossiers dont la Fondation a abandonné le règlement : le petit legs Boutin, puisqu'il est avéré que le légataire universel a délivré le legs directement à la prieure de la communauté, et Cuisinier, où les difficultés de procédure avec le régime d'Alsace Moselle empêchent le règlement du legs. Les communautés qui devaient en bénéficier ont acquiescé à cet abandon.

Il reste 66 dossiers de legs et 2 dévolutions en cours au 31/12/2009.

Les legs faisant l'objet d'un contentieux signalé l'année dernière sont toujours en cours au 31/12/2009. Dans l'un d'entre eux, un espoir de règlement du partage familial en fin d'année 2009 n'a pas été suivi d'effet. Le vieux dossier Lavisse avance malgré tout, le local commercial ayant trouvé acquéreur, malgré les litiges avec la locataire. Il reste à finaliser la vente. Dans un dossier où l'attribution d'assurances-vie opposait la Fondation à une autre œuvre bénéficiaire, le juge a donné raison à cette autre œuvre et la Fondation n'a pas fait appel. Les fonds vont nous être délivrés, le legs sera clôturé en 2010.

Un 1^{er} jugement favorable pour un important legs faisant l'objet d'une contestation d'héritiers, rendu le 13 mars 2008, a été suivi d'une tierce opposition. Le TGI a confirmé partiellement son jugement, le 29 décembre 2009, mais attribué le legs directement à l'Abbaye bénéficiaire.

Dans une autre affaire similaire les héritiers qui contestaient le testament ont été déboutés en première instance par jugement du TGI de Tours en date du 1^{er} décembre. Ils sont à la recherche d'un accord amiable, pour éviter l'appel.

Les interprétations judiciaires de l'année 2009 concernent, outre Bonnet, déjà cité, deux legs dont les biens immobiliers devraient être vendus assez rapidement.

Plusieurs legs contenant de l'immobilier n'ont pas bougé : Pour l'un, du fait de l'inertie du notaire, malgré de multiples relances, pour un autre, du fait du blocage de la fondation co-légataire, pour un troisième en raison de la surévaluation du bien. Dans un dossier comportant un immeuble entier à Lyon dont la Fondation doit percevoir une quote-part, c'est la crise qui est la raison de ces lenteurs. Un terrain, sous compromis avec un promoteur, en subit aussi les conséquences.

En revanche, dans six autres dossiers, les ventes se sont déroulées dans des conditions assez satisfaisantes.

Au chapitre des dévolutions, celle, délicate, de la communauté d'Erbalunga avance peu à peu, grâce aux importants efforts de la commission « immobilier » mise en place à la Fondation, venue en appui des responsables religieux désignés, suite à la dispersion de la communauté.

Les nouveaux dossiers de legs en attente d'acceptation au 31/12/2009 ont été acceptés au bureau de janvier. Une seule interprétation judiciaire a été décidée. Trois legs ont déjà obtenu une décision de non opposition. Tous ces legs sont affectés à des communautés précises.

SITUATION ET EVOLUTION DES SECOURS (dons et prêts)

Cette situation est commentée par Madame Marie-Christine Avignon

LES SECOURS

Les chiffres avancés correspondent aux secours votés en Bureau ou Conseil d'administration au cours de l'année 2009.

Le montant total des secours accordés en 2009 par la Fondation des Monastères s'élève à 1 726 623 € à comparer à 2 066 760 € en 2008, soit une baisse de 17 %.

Le nombre de communautés aidées est de 83 en 2009 pour 74 en 2008.

Il apparaît que si le montant des secours est en baisse, le nombre de communautés aidées est lui en hausse. Ceci s'explique par des demandes de secours plus nombreuses mais pour des montants moins élevés.

Secours sociaux/Cavimac/EMI

Le montant des secours sociaux (caisse d'entraide CAVIMAC et EMI) s'élève à 88 000 € (86 485 € pour la Cavimac et 1 320 euros pour l'EMI). En 2008 il était de 100 000 euros.

Le nombre de communautés aidées, dans le cadre de la Cavimac, est de 14 pour 19 en 2008.

Dans le cadre de l'EMI, 5 communautés ont reçu une aide. Il s'agissait de la première année.

L'an passé une aide importante (30 000 €) avait été accordé à une communauté qui n'a pas renouvelé de demande cette année (et a même remboursé cette aide), ce qui peut expliquer en partie cette baisse.

Toutefois, il serait peut être utile de développer cette aide et d'élargir les règles d'octroi des secours pour soutenir les communautés ayant des difficultés du fait des cotisations sociales, même si elles n'ont pas de minorations de la part de la Cavimac.

Répartition des secours France/Etranger

Les monastères français sont aidés à hauteur de 1 379 123 € (soit 80% des secours) pour 60 communautés. L'an passé 1 615 660 € représentaient 78 % des secours pour 45 communautés.

Les monastères étrangers ont quant à eux reçu 347 500 € soit 20 % des secours pour 23 communautés. L'an passé cela représentait 22 % pour un montant de 451 100 € et pour 29 communautés.

On note que les secours à l'étranger sont en baisse en nombre et en montant. La Fondation des Monastères a recentré ses aides sur les fondations de communautés françaises à l'étranger. A noter 3 nouvelles fondations (Cîteaux, les Seychelles, Varsovie).

Répartition des secours par ordre monastique

La répartition des secours par ordre monastique reste à peu près similaire à celle de l'an passé, avec toutefois une légère augmentation des demandes d'ordres divers et de communautés « nouvelles ».

Les monastères bénédictins :

19 monastères représentent 19 % des secours : 6 monastères hommes et 13 monastères femmes pour 336 505 €.

En France : 15 monastères (4 H ; 11 F) pour 263 505 € (en 2008 : 10 monastères pour 357 700 €).

A l'étranger : 4 monastères (2H ; 2F) pour 73 000 € (en 2008 : 11 monastères pour 168 100 €).

Les monastères cisterciens :

12 monastères représentent 22 % des secours : 6 monastères hommes – 5 monastères femmes et 1 secours commun pour 372 700 €.

En France : 5 monastères (2H ; 2 F) pour 235 700 € (en 2008 : 9 monastères pour 355 000 €).

A l'étranger : 7 monastères (4H ; 3 F) pour 137 000 € (en 2008 : 6 monastères pour 75 000 €).

Les monastères de l'ordre du carmel :

18 communautés représentent 14 % des secours : 3 monastères hommes – 15 monastères femmes pour 234 500 euros.

En France : 11 monastères (1 H ; 10 femmes) pour 172 000 € (en 2008 : 8 monastères pour 131 600 €).

A l'étranger : 7 monastères (2 H ; 5 F) pour 62 500 € (en 2008 : 7 monastères pour 133 000 €).

Les monastères de clarisses :

7 monastères représentent 9 % des secours pour 162 000 %

En France : 6 monastères pour 152 000 € (en 2008 : 7 monastères pour 304 600 €).

A l'étranger : 1 monastère pour 10 000 € (en 2008 : 3 monastères pour 45 000 €).

Les monastères de dominicains :

1 monastère français représente 5 % des secours pour 80 000 € (En 2008 3 monastères pour 105 000 €).

Les monastères de la Visitation :

4 monastères français représentent 6 % des secours pour 103 500 euros.

Les monastères des Annonciades :

3 monastères français représentent 6 % des secours pour 101 985 euros

L'an passé, la Visitation et les Annonciades n'avaient pas fait de demande de secours.

Communautés diverses :

16 communautés représentent 14 % des secours : (4 H ; 11 F ; 1 Com) pour 247 213 euros

En France : 12 communautés (2 H ; 9 F ; 1 Com) pour 182 113 € (en 2008 : 8 ctés pour 208 000€)

A l'étranger : 4 communautés (2 H ; 2 F) pour 65 000 € (en 2008 : 2 ctés pour 30 000 €)

Et des secours communs à plusieurs ordres ont été attribués représentant 5 % des secours pour 88 320 €

Répartition par motif des demandes

Les motifs habituels de demande de secours restent globalement les mêmes.

Le poste « entretien » représente 17 % contre 20 % l'an passé, alors que le nombre de demandes reste important (23) mais pour des montants moins élevés.

Le poste « fondations/transfert » représente cette année 15 % et les agrandissements 3 % des demandes.

La « rénovation » 33 % (35 % l'an passé) reste stable tout comme l'« équipement » : 2 %

Cette année, un poste « réhabilitation » est ouvert, car correspondant à une demande forte (très grosse rénovation) et représente 8 % des demandes.

Le poste « culturel » reste à 1 % et le poste « formation » passe de 1 à 2 %

Le poste « social/infirmierie » reste lui aussi stable, de 16 % il passe à 17 %, malgré une baisse des demandes d'aides pour le paiement des cotisations de la Cavimac. Il est à noter 2 demandes pour les infirmeries, comme en 2008.

Les secours divers « spéciaux et en urgence » sont eux aussi stables à 2 %.

Beaucoup de demandes sont reçues, mais un certain nombre de dossiers restent sans suite faute de plan de financement ou de projet cohérent.

LES PRETS

11 prêts ont été consentis (12 l'an passé), pour un montant de 810 000 euros (pour 1 461 500 euros l'an passé).

En 2008, des prêts importants avaient été consentis, en prêt relais, remboursables « in fine » sur legs ou vente.

2 pour infirmerie – 2 pour cuisine – 2 pour rénovation – 2 pour achat matériel et véhicule – 1 pour réhabilitation – 1 pour fondation étranger – 1 pour entretien

4 prêts sont en réalité des avances sur legs.

1 prêt relais est déjà remboursé, car la vente du monastère s'est réalisée rapidement.

Les communautés bénéficiaires :

1 monastère de cisterciennes – 3 monastères de bénédictines – 1 monastère de dominicaines – 1 carmel – 1 couvent de carmes – 1 monastère de bénédictins – 1 monastère de cisterciens (2 avances sur legs) – 1 communauté apostolique.

RAPPORT DE LA CMA **(Commission monastique administrative)**

Monsieur Avignon, secrétaire général et animateur de la CMA rappelle que cette instance, composée de membres du secrétariat de la Fondation, de représentants des communautés et de professionnels du droit, se réunit tous les deux mois pour traiter de questions juridiques, fiscales, sociales, particulièrement complexes, auxquelles sont confrontées les communautés.

A son actif, il faut noter :

- la réédition, en septembre 2009, de la plaquette sur la valeur d'entretien
- la révision en cours du guide fiscal, notamment, en raison de la réforme de la taxe professionnelle.

Après la récente jurisprudence de la Cour de Cassation qui a condamné la CAVIMAC pour ne pas avoir validé des trimestres de postulants, la question de la couverture sociale des postulants étudiée au sein de la CMA, a fait l'objet d'une concertation approfondie avec la CORREF.

Par ailleurs, dans le contentieux qui oppose plusieurs communautés religieuses à certaines antennes régionales de l'ADEME, après leur refus de subventionner l'installation de chaudières à bois au motif que l'état ne finance pas le culte, les avocats de la Fondation soutiennent que la validité de la subvention dépend, non de la qualité juridique du demandeur (au demeurant non cultuel aux termes du titre III de la Loi de 1901), mais de l'affectation de la somme, (maîtrise de l'énergie et défense de l'environnement). Le Bureau des Cultes approuve notre argumentation, et l'a écrit à l'ADEME.

Constatant plusieurs refus de l'administration fiscale d'accorder à certaines communautés légalement reconnues la possibilité de délivrer des reçus fiscaux pour leurs œuvres qu'elles considèrent d'intérêt général, Monsieur Avignon attire l'attention sur la nécessité de mener une réflexion sur cette notion d'intérêt général au sein du monde religieux.

Egalement rédacteur en chef de la revue les Amis des Monastères, Monsieur Avignon confirme le fonctionnement satisfaisant du comité de rédaction mis en place début 2009, dont il avait évoqué les travaux plus amplement au conseil d'octobre.

RESOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FONDATION DES MONASTERES DU 6 MAI 2010
AU SIEGE SOCIAL DE LA FONDATION

Première résolution

Le Conseil, après avoir pris connaissance des procès-verbaux du Conseil d'Administration du 17 octobre 2009 et du Bureau du 12 janvier 2010 en approuve les termes à la majorité des membres présents et représentés.

Deuxième résolution

Le Conseil, après lecture du rapport moral de la Présidente, du rapport de gestion du Trésorier, du rapport sur l'élaboration du compte d'emploi des ressources, des rapports du Commissaire aux Comptes et des rapports sur la situation des legs, sur l'évolution des secours, approuve les termes de ces rapports ainsi que les comptes de l'exercice 2009 qui lui ont été présentés. Il donne quitus plein et entier pour sa gestion au Bureau de la Fondation des Monastères.

Cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Troisième résolution

Le Conseil décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 2 421 892 € de la manière suivante :

- 10 % du résultat à la réserve statutaire soit : 242 189 €
- le solde en report à nouveau soit : 2 179 703 €

Cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Quatrième résolution : Elections au Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration procède au renouvellement des mandats des 6 administrateurs sortants, arrivés à échéance.

Sont élus, conformément aux statuts approuvés le 30 septembre 2005, par vote à bulletins secrets à la majorité des membres présents ou représentés et pour une durée de quatre années :

- Dom Guillaume JEDRZEJCZAK, Abbaye du Mont-des-Cats,
- Dom Gérard MENEUST, Abbaye de Melleray,

- Père Hugues LEROY, Abbaye de la Source,
- Monsieur Pierre AVIGNON,
- Monsieur Patrice MAGNIER,
- Monsieur Bernard VERNHES.

Cinquième résolution : Elections au Bureau

Sont élus, conformément aux statuts approuvés le 30 septembre 2005, par vote à bulletins secrets à la majorité des membres présents ou représentés et pour une durée de deux années :

- PRESIDENTE :** **Mère Marie-Chantal GEOFFROY,**
Visitandine, Monastère de VOIRON
(38500)
- VICE-PRESIDENT :** **Dom Guillaume JEDRZEJCZAK,**
Abbaye Sainte-Marie du Mont des Cats,
59270 GODEWAERSVELDE
- TRESORIER :** **Père Michel LARRICQ,**
Abbaye Notre Dame, 65190 TOURNAY
- SECRETARE GENERAL :** **Monsieur Pierre AVIGNON,**
20 rue du Château d'Eau, 75010 PARIS

Le Bureau disposera des pouvoirs déterminés par les statuts et le règlement intérieur et le Conseil d'Administration lui donne délégation pour l'acceptation et le règlement des legs, donations consentis à la Fondation et pour l'engagement de secours aux communautés en difficulté. Les décisions prises par le Bureau seront approuvées par le Conseil d'Administration suivant.

Cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Sixième résolution

Le Conseil fixe au samedi 23 octobre 2010 au Monastère de l'Annonciade de THIAIS la date du prochain Conseil d'Administration.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 h 30 et de tout ce que dessus il a été dressé procès-verbal qui a été signé par la Présidente et par le Secrétaire statutaire.

NOTES DE LECTURE

Prier 15 jours avec Sainte Jeanne de Chantal

Marie Chantal GEOFFROY, Claire Elisabeth COQUE

115 pages, Nouvelle Cité 2010, 12,50 €.

Chemin d'abandon à Dieu, toujours se réfugier près du Seigneur sans s'appesantir sur ses tentations, c'est le chemin que François de Sales a enseigné à sainte Jeanne de Chantal. « *Regarder Dieu et le laisser faire* », Jeanne a vécu et nous conduit vers cette simple oraison de remise en Dieu. Regarder Dieu, aussi, dans le prochain quel qu'il soit : « *chérir chaque être humain comme étant ou demeurant un frère en humanité* », apprendre à le porter et le supporter. Ce petit livre d'accès facile peut, chaque jour, aider à vivre avec et devant Dieu, à discerner où est sa volonté. N'hésitons pas à suivre pendant 15 jours (et davantage...) cette « *maîtresse de vie spirituelle* ».

S. B.

Prier 15 jours avec Saint François de Sales

Claude MOREL

120 pages, Nouvelle Cité 2007, 12,50 €

Pour le 400^{ème} anniversaire de la Visitation, au moment où paraît *Prier 15 jours avec Sainte Jeanne de Chantal*, il nous a semblé bon de rappeler ce livre bien qu'il en soit à sa cinquième édition.

Prier avec Saint François de Sales, c'est se laisser conduire vers Dieu et le prochain par un homme merveilleux, dont la sainteté est entraînant et exigeant. Ce que nous dit l'avant-propos de ce livre est exactement ce que nous pensons en le refermant. Rencontre de Dieu et rencontre des hommes, tel est le chemin sur lequel la prière de saint François de Sales nous entraîne ; tout en sachant nous montrer que la route n'est pas la même pour tous, mais que la marche vers la sainteté est demandée à chacun d'entre nous.

S. B.

A la source de la Visitation

Françoise BOUCHARD

132 pages, Salvator 2010, 12 €.

D'une lecture facile, ce livre retrace la vocation de Jeanne de Chantal et sa rencontre avec Saint François de Sales après son veuvage. Lui-même voit en elle celle qui pourra être à la source de l'Institut religieux dont il avait l'intuition. Ce petit ouvrage peut nous aider, dans les temps actuels, à nous imprégner de cette spiritualité salésienne « *de douceur de cœur, de pauvreté d'esprit, et de simplicité de vie* ». Jeanne va savoir en faire le principe de sa communauté religieuse : la Visitation Sainte Marie.

S. B.

Le voile et la plume

Marie-Claire BUSSAT-ENEVOLDSEN

441 pages, Bayard 2010, 22 €.

Après de longues années de recherches, l'auteur s'adresse à Jeanne de Chantal en un style vif et alerte. De lecture aisée, ce livre se lit comme un roman où l'Amour est le maître-roi. Si certains en critiqueront la présentation discrètement romancée, il n'en reste pas moins qu'elle nous éclaire sur la riche personnalité de Jeanne de Chantal baronne cultivée et passionnée dans sa vie de jeune femme, d'épouse, de mère et de veuve, de grand-mère... Nous voyons une femme dans son combat spirituel, en proie aux multiples mouvements de l'âme. Sa marche vers la liberté ou mieux vers l'acquisition d'une liberté intérieure l'amènera, sous la houlette de François de Sales à s'abandonner totalement à Dieu. Voilà une invitation à lire ou relire les écrits de deux chercheurs de Dieu dans leur fraternelle amitié spirituelle en marche vers la sainteté.

M. D.

Au cœur de la Visitation. Trésors de la vie monastique en Europe. 400^{ème} anniversaire de l'Ordre

Gérard PICAUD, Jean FOISSELON

288 pages, Somogy, Éditions d'art, Musée de la Visitation, 39 €

Sollicité par la Visitation de Moulins fondée en 1616 (le troisième de l'Ordre après Ancecy et Lyon), un ami de la communauté, Gérard Picaud, obtint alors que le Musée du Bourbonnais ouvre une nouvelle salle consacrée à l'ordre de la Visitation à Moulins. Avec l'aide d'une quinzaine de monastères, il recueillit des centaines d'objets : souvenirs des saints fondateurs, objets de dévotion, objets d'orfèvrerie, ornements liturgiques, travaux d'aiguille. De nouvelles salles furent créées. Considérablement enrichi, le site est devenu en 2005 le Musée européen de la Visitation et il organise chaque année des expositions thématiques qui présentent au public des vitrines renouvelées où l'on peut admirer, outre le patrimoine propre du musée, des pièces prêtées temporairement par d'autres établissements.

La belle exposition organisée en 2010 (du 7 mai au 24 décembre) à l'occasion du quatrième centenaire a donné lieu à la publication d'un somptueux catalogue, richement illustré, qui se propose de faire revivre à travers les 129 pièces présentées l'histoire de l'ordre depuis sa fondation. Le catalogue des œuvres proprement dit est précédé d'une dizaine de chapitres thématiques très documentés qui retracent le cadre de vie des visitandines : la clôture, les lieux de prière, le service du culte, la formation, l'enseignement et la lecture... Les œuvres (toutes reproduites en de superbes planches en couleur) sont réparties en quatre sections : la chambre des ornements, la sacristie, les lieux de prière, le service de la communauté. Tableaux, estampes, calices, ciboires et ostensoirs, chasubles et pluviaux, ex-voto, reliquaires, tapisseries, mais aussi brosse à habits et sablier (permettant de mesurer le temps passé au parloir), urnes de vote, traclette ou tartevelle (sorte de crécelle pour réveiller les sœurs et pour remplacer les cloches pendant le carême), lampe de cellule, meuble à images nous font pénétrer, comme l'indique le titre, au cœur même de la Visitation tout au long des quatre siècles de son histoire.

B. B.

Dieu n'est pas un assureur

Marc-François LACAN

224 pages, Albin Michel 2010, 15 €

En fréquentant les étals de librairie, j'ai toujours été frappé par un manque que j'ai même ressenti comme une injustice : Jacques Lacan est célébrité, encore publié avec le succès que l'on sait. Son frère cadet, Marc-François, qui a beaucoup écrit, parlé, commenté – ainsi qu'en témoigne l'imposante bibliographie publiée à la fin de cet ouvrage – est resté dans l'ombre¹. Une ombre, il est vrai, qu'il a choisie en rentrant à 27 ans en 1930, à l'Abbaye d'Hautecombe. Pour y suivre la Règle de saint Benoît, laquelle invite ses moines à chercher vraiment Dieu, à chercher Dieu en vérité. La route était tracée qui rejoignait, à sa façon, celle du frère aîné : la quête de la vérité. Fort éloignés les deux frères ? Sans doute pas tant que cela, car ils se sont rejoints dans l'écoute (le P. Lacan fut très longtemps hôtelier de l'Abbaye), dans la parole (tous deux ont animé des séminaires...), dans l'écoute d'une parole qui suscite la relation avec un Autre. Avec justesse, dans une excellente préface, le psychanalyste Jacques Sédard pointe que tous les deux ont mené, chacun à sa façon, une recherche autour de la parole, de la vérité, de l'éthique. Tel était le sens de leur vie.

Ce premier tome est consacré à l'anthropologie². Il a fallu sélectionner quelques articles, neuf en l'occurrence. Leur tonalité lacanienne résonne. Par exemple : « Qu'est-ce que la vérité ? » Ou encore, plus provocateur : « Une présence dont je puis jouir. » Les développements s'appuient sur une vaste culture philosophique et théologique, monastique, psychanalytique aussi. Dans le même temps, le lecteur découvrira avec bonheur que la parole délivrée est d'une profondeur souvent plus limpide que celle de Jacques ! Où réside la clé de cet écart ? Peut-être dans la foi qui a tramé toute la vie du religieux. Les interrogations et aspirations de celui-ci trouvaient une réponse en Dieu qui n'est pas un « assureur » puisqu'en Jésus Dieu a réellement pris le risque de partager notre insécurité. Pour qui a connu le P. Lacan, la limpidité de son regard trahissait sa certitude que tout homme est habité par le Christ qui parle en lui, se tait en lui, qui souffre et meurt en lui. Lui-même définissait le moine comme un être unifié en Dieu. Y arriver ne serait-ce pas le désir secret de chacun, dans quelque situation qu'il se trouve ?

A.M.

La Mystique. La quête de l'espace intérieur

Anselm GRÜN

192 pages, Salvator 2010, 16 €.

En 4^{ème} de couverture, ce livre est présenté comme une introduction à la mystique chrétienne. Le titre comme le propos de son auteur sont plus larges : nous dévoiler, par delà des voies religieuses diverses, les chemins de la mystique. A juste titre, le P. Grün en repère essentiellement deux : la voie de l'unité qui, en Orient, peut s'épanouir jusqu'à la non-dualité et la voie du dialogue, prégnante en Occident, où le « je » aime à se relier à un « Tu ». Les grands mystiques chrétiens sont présentés et d'autres surgissent, plus inattendus mais avec bonheur, comme Karl Rahner. Comme à son habitude, l'auteur fait une place à l'approche psychologique, notamment psychanalytique qui mène aussi l'homme à sa patrie intérieure (p. 122). Son mérite principal est de définir la mystique comme expérience d'une relation avec Dieu et avec soi, avec la nature et avec les autres.

¹ Encore que Marie Balmay, chez le même éditeur en 2005, ait reproduit ou plutôt reconstitué des dialogues imaginaires entre elle et lui dans *Le moine et la psychanalyste* (voir notre recension dans cette revue, janvier 2006 n° 145 p. 35).

² Le même éditeur annonce pour l'automne un second volume davantage centré sur la Bible et la théologie.

Autant dire qu'elle n'est pas réservée à une élite ; aussi le P. Grün a-t-il raison d'écrire que l'Eglise se doit aujourd'hui de l'encourager (p. 101) en dépassant les peurs qu'elle a pu éprouver dans un passé pas si lointain. Le dernier chapitre du livre, en quelque 40 pages très simples, présente des voies concrètes pour mener à l'expérience mystique. Outre la méditation, on citera la liturgie, la musique voire la souffrance. Le ton de l'ouvrage est humble, bien accordé à la quête proposée à chacun.

A.M.

Le jardin clos

Par un frère carme

158 pages, Editions du Carmel 2010, 12 €.

Il s'agit du numéro 4 de la collection *Carmel vivant série Erasmus*, qui souhaitait connaître la spiritualité du désert à la lumière du monachisme et de la tradition carmélitaine.

Le Saint Désert de Roquebrune sur Argens (83520) anime ces publications. La première : *Et l'Esprit nous pousse au désert*, la deuxième : *L'hésychia, chemin de la tranquillité surnaturelle et de la fécondité ecclésiale*, la troisième : *Un traité de vie solitaire*.

La solitude n'est pas une fuite mais un appel du Christ pour la vie de l'Eglise. Cet appel est donc empreint d'une profonde gravité et se révèle être une grande responsabilité car il s'agit de tendre vers l'union au Bien-Aimé, aidé par Marie toute réceptive au don de Dieu. Il y a des degrés dans la solitude, vu le combat contre les pensées. Aussi l'auteur cite-t-il les Pères du désert sur les larmes, la nudité intérieure, la nécessité de la retraite, mais également le *Cantique des Cantiques*, Saint Jean de la Croix, Grégoire de Nyse etc...

Dans cette anachorèse, l'âme vit pour le corps du Christ. Le jardin clos change d'aspect à mesure des saisons de l'âme : il faut connaître le jardin de Gethsémani, celui de la croix pour être admis dans le jardin de Pâques. Pour cela, il s'agit de cultiver son jardin intérieur. L'auteur donne des conseils pour « s'enclore », atteindre la maturité, exhaler ses parfums, donner ses fruits, aboutissement de tous les labeurs du solitaire.

Carmel signifie « jardin » et marcher avec Dieu dans le jardin est un symbole de contemplation. L'âme/épouse supplie : « *Que mon Bien-Aimé entre dans son jardin et qu'il en goûte les fruits délicieux* » (Ct 4,16).

A.G.

Trouver le mystique qui est en vous

Peggy WILKINSON o.c.d.s.

215 pages, Editions du Carmel 2010, 20 €.

Langage simple, bon sens, ton enthousiaste, communicatif. L'auteur cite largement sainte Thérèse d'Avila et Saint Jean de la Croix. Le Cantique spirituel est surtout et heureusement pris dans la version A.

Le préfacier écrit : « *n'ayons pas peur d'ouvrir ce livre et de goûter les joies de la seule aventure qui vaille, celle de la vie en Dieu* ».

Les controverses sur la contemplation acquise/infuse sont à peine esquissées, car pour l'auteur « *l'appel de la vie mystique est vraiment inscrit dans notre baptême et ne saurait être réservé à une quelconque élite* » et « *la voie décrite par Thérèse et Jean est universelle* ». Plus nous sommes unifiés, plus nous devenons saints « *si tu le veux, tu peux me*

rendre un ». L'auteur donne des renseignements, des conseils sur la vie d'oraison qui sont certes très utiles et bienvenus, par exemple, réserver un horaire régulier et un lieu au silence et à la solitude, la fidélité à la prière, indépendamment du fait que nous en ressentions l'envie ou non. « *La pure contemplation consiste à recevoir* » (Saint Jean de la Croix, Vive flamme 2). « *Dieu conduit chaque âme de façon unique et celle-ci perçoit le cheminement selon son propre mode, mais la progression fondamentale au travers les étapes de purification et d'illumination est la même* »

On lira donc avec profit toutes ces très sages considérations sur l'oraison, les « demeures », les effets de la prière contemplative, d'autant qu'elles sont écrites par un membre de l'ordre carmélitain déchaussé séculier, mariée et mère de huit enfants.

A.G.

L'influence de sainte Thérèse d'Avila sur Thérèse de Lisieux

Emmanuel RENAULT, o.c.d.

201 pages, Editions du Carmel 2009, 18 €.

En 2004, aux Editions du Cerf, le Père E. Renault carme avait publié *Ce que Thérèse de Lisieux doit à saint Jean de la Croix*. Qu'en est-il de Thérèse d'Avila ?

On peut répondre que l'influence prégnante de la Madre, au cours des neuf années de la vie carmélitaine de sa fille, a été constante et profonde. L'auteur souligne la place centrale de Thérèse de Jésus dans la formation et l'itinéraire de la jeune carmélite française en démontrant que la lecture de *L'histoire de sainte Thérèse d'après les bollan-distes* par la jeune Thérèse aux Buissonnets a été décisive. On sait que les dons de Dieu ne surgissent pas dans l'âme sans avoir été préparés, précédés parfois longtemps à l'avance par des grâces particulières qui demandaient à être vécues fidèlement. Il s'agit bien de cela. Le « *Dieu seul suffit* » a frappé Thérèse de Lisieux en lisant Thérèse d'Avila.

Mais elle a perçu assez vite, dès son entrée au carmel, lors de sa retraite de trois jours en préparation à sa prise d'habit, qu'il lui faudra suivre une voie quelque peu différente de celle de la Madre. « *Je veux aimer le Bon Dieu autant que sainte Thérèse, mais, « plus tard, lorsque la perfection m'est apparue, j'ai compris que pour devenir une sainte, il fallait beaucoup souffrir.* » « *Theresa et Thérèse partageaient toutes deux la conviction que la souffrance acceptée et vécue par amour avait une fonction irremplaçable dans le chemin de la perfection parce qu'elle était le moyen le plus sûr et le plus sanctifiant d'imiter le Christ et de parvenir à l'union parfaite d'amour avec Lui.* »

L'emprise de Jean de la Croix sur Thérèse a été si forte qu'elle semblerait avoir éclipsé celle de la Madre. En réalité, sa lecture des écrits du saint, surtout le *Cantique spirituel* et celle de *Vive Flamme* est venue parfaire les enseignements de la Madre, qu'elle n'a jamais cessé d'aimer et d'imiter. Elle a trouvé dans *La fille de sainte Thérèse à l'école de sa mère* quantités de citations thérésienues. Il s'agit d'une sorte d'anthologie des œuvres de Thérèse d'Avila. La Madre restait son modèle de zèle apostolique et de pratique des vertus. En Jean, elle avait trouvé une manière propre de cheminer dans la voie de la perfection de l'amour et elle l'avait choisi pour la guider vers les sommets de la montagne du carmel.

Désir de sainteté la plus haute et prière pour les prêtres ont été les deux formes les plus marquantes et les plus directes de l'influence de Thérèse d'Avila sur la petite Thérèse.

Et voilà la conclusion la plus déconcertante. Mère Marie-Françoise, après avoir interrogé les deux sœurs encore vivantes de Thérèse, a déclaré : « *Il ne semble pas que Thérèse ait lu intégralement les œuvres de notre Mère sainte Thérèse* ». Et le Père Eugène, bon connaisseur, va dans le même sens.

A.G.

Cinq amis de Dieu en un temps d'angoisse Les mystiques anglais du XIV^{ème} siècle

Joan NUTH

252 pages, Vie intérieure, Editions du Carmel 2010, 26€.

Les mystiques anglais sont peu connus en France. Ils n'atteindront jamais au nombre d'éditions des rhéno-flamands et des espagnols. Mais voici un ouvrage pour tenter de les apprivoiser au pays de Pascal.

Richard ROLLE vécut aux environs de 1300-1349. Walter HILTON mourut vers 1395, Julienne de NORWICH vers 1416, Margerie KEMPE vers 1440.

Le premier est célèbre par *Le chant de l'amour*. Chanoine augustin, épris de solitude, il est un bon témoin de la dévotion affective. Le deuxième, du même ordre, auteur de *L'échelle de la perfection* est mal connu de nos jours. Pour Julienne de Norwich, plus populaire, il s'agit de « voir avec les yeux de Dieu », d'où son fameux *Tout finira bien* le livre des révélations. Margerie Kempe est originale.

Mais le chapitre le plus intéressant est sans aucun doute celui consacré au « Nuage de l'inconnaissance ». Grande influence du Pseudo-Denys, de Hughes de Balma, de saint Bernard, des Victorins chez cet auteur probablement chartreux à Beauvale près de Lincoln. Il s'agit d'un texte important dans l'histoire de la spiritualité chrétienne des années 1380. C'est le triomphe de l'apoptisme.

Soixante-quinze petits chapitres qui indiquent une certaine façon de prier. Le style est racé, ferme.

Si pour mener à bien le difficile et balbutiant dialogue interreligieux, on a besoin de « personnalités-ponts », assurant des passerelles entre les différentes traditions spirituelles avec le Nuage nous tenons un texte d'où peut naître un véritable dialogue. Il faut lire le Nuage dans la traduction de Noetinger. Le nuage est celui qui enveloppa Moïse au Sinäï, l'ascension de la Sainte Montagne étant le symbole de l'Ascension vers Dieu et Moïse, le type de l'homme en quête de Dieu. Le premier degré est la saisie de soi, le passage du premier au deuxième degré est capital, le deuxième degré est la saisie de Dieu. C'est « l'œuvre » ; elle n'est qu'un acte d'adhésion pure et nue de l'âme à Dieu pour lui-même, elle n'est qu'un élan soudain et spontané qui jaillit avec force vers Dieu, elle consiste à frapper sur cet épais nuage d'inconnaissance avec le dard acéré d'un amour ardent.

L'unification du moi, le retour des puissances à l'unité conduisent à une saisie dépouillée et nue de Dieu. Livre déroutant, qui ne livre pas à une première lecture ni même à une deuxième, toute sa richesse. Il ne s'agit plus d'informer Dieu de nos besoins – il les connaît mieux que nous – mais de pratiquer « l'œuvre ». Pour cela, on peut s'aider d'un mantra, par exemple : Dieu, amour, être. Par là, l'auteur veut tuer les images, le fonctionnement du mental pour pacifier l'être intérieur et devenir conscient de la Présence.

L'auteur du *Nuage* est le plus important et le plus original des mystiques anglais. Il est marqué par le bon sens, son enseignement est avant tout pratique. Tous les maîtres zen disent que le succès du zen, c'est la persévérance. « Accomplis ce qui est ta part – l'œuvre - et je réponds que Dieu ne manquera pas de faire la sienne ». Qui persévère ne sera pas déçu.

A.G.

ANNONCES

- 1** Monastère orthodoxe de la Théotokos
Domaine de Cantauque 11250 Villebazy
recherche jardinier expérimenté pour
potager bio et cuisinier pour cuisine
végétarienne.
Tél. : 04 68 31 69 61
ou moncant@club-internet.fr
- 2** Chartreuse de Sélignac dans l'Ain
cherche jeune retraité bénévole chrétien,
proche vie monastique pour gardiennage
et trajets voiture. Logement et frais pris
en charge en contrepartie .
Tél. : 04 74 51 79 20
chartreuse, deselignac@selignac.org
- 3** Cède revues : *Histoire pour tous* 1961-
1967 (25), *Aux carrefours de l'histoire*
1958-1963 (16), *les Cahiers de l'histoire*
(10), *Atlas Histoire* 1963 (6).
Contact : Mme Jeanne Guillet
25 rue Gabriel Péri
94220 Charenton le Pont
Tél. : 01 43 76 81 51
- 4** Femme, 52 ans, après dix ans de vie
monastique cherche travail dans commu-
nauté, association ou institution reli-
gieuse (accueil, standard, aide au maga-
sin ou à la librairie).
Tél. : 06 75 30 26 91
- 5** Sœurs Apostoliques de Saint Jean fon-
dant en septembre 2010 recherchent
matériel et mobilier de sacristie en bon
état : corporaux, manuterges, purifica-
toires, pales, amicts, nappes d'autel
couvre-autel, porte-cierge autel, croix
autel, encensoir, bénitier, ordinaire
messe en latin, livre des jours, missel, lec-
tionnaire, étoles aubes, chasubles, mons-
trance, ostensor, croix murale, icône
Marie, tabourets en bois ou chaises en
paille ambon pas trop massif, autel carré
pas trop massif, prie-dieu en paille.
Tél. : 03 85 25 46 94
srsap.economatgeneral@stjean.com

Réabonnement à la revue :

Merci à toutes les personnes à jour de leur abonnement.

Afin de nous éviter des frais de relance,
merci aux personnes en retard de régulariser 2009 et 2010.



Abonnez-vous,

Abonnez vos amis à la revue trimestrielle
« **Les Amis des Monastères** »

Tarifs 2010

Ordinaire : **18 €**
Soutien : **30 €**
Le numéro : **5 €**

- Je désire un numéro spécimen gratuit,
- Je souhaite m'abonner à la revue « Les Amis des Monastères »,
- Je choisis la formule ordinaire comprenant 4 numéros pour 18 €,
- Je choisis la formule de soutien comprenant 4 numéros pour 30 €,
- Je demande l'abonnement gratuit
(offre réservée aux communautés religieuses en difficulté).



Communauté religieuse.....

NomPrénom.....

Adresse.....

Code postal Ville.....

Adresse courriel :

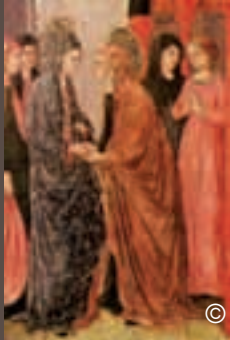
Téléphone :

Complétez le bulletin d'abonnement, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de « La Fondation des Monastères » et renvoyez le tout sous enveloppe affranchie à :

La Fondation des Monastères
83/85, rue Dutot
75015 PARIS

Conformément à la loi informatique et libertés,
vous disposez d'un droit d'accès et de rectification
aux informations vous concernant.





Ceux qui ont traité de la dévotion ont presque tous regardé l'instruction des personnes fort retirées du commerce du monde, ou au moins ont enseigné une sorte de dévotion qui conduit à cette entière retraite. Mon intention est d'instruire ceux qui vivent ès villes, ès ménages, en la cour, et qui par leur condition sont obligés de faire une vie commune quant à l'extérieur ; lesquels bien souvent, sous le prétexte d'une prétendue impossibilité, ne veulent seulement pas penser à l'entreprise de la vie dévote, leur étant avis que, comme aucun animal n'ose goûter de la graine de l'herbe nommée palma Christi, aussi nul homme ne doit prétendre à la palme de la piété chrétienne tandis qu'il vit emmi la presse des affaires temporelles.

Saint François de Sales
Introduction à la Vie Dévote, Préface
La Pléiade, Gallimard 1969